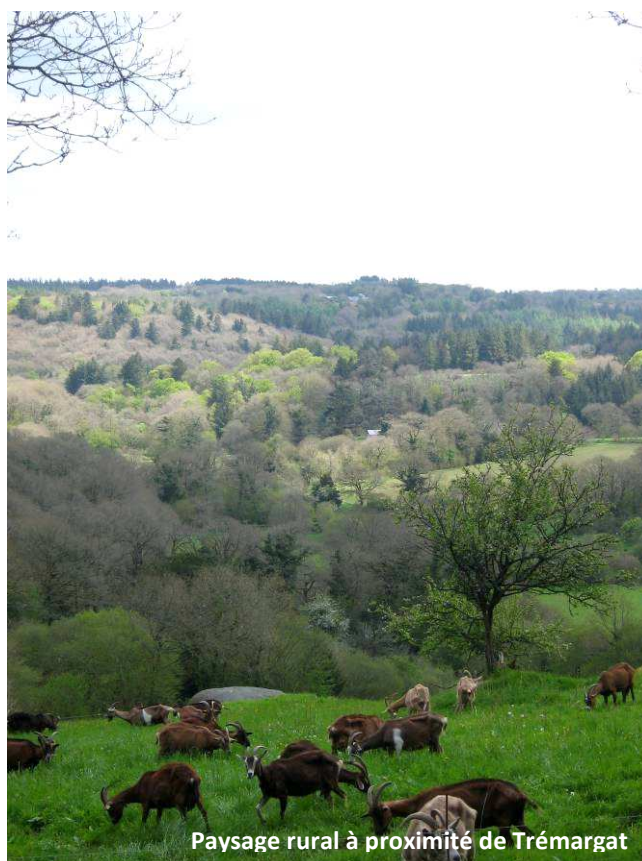


*Un outil pour le développement forestier en Bretagne:*

## **LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DE MASSIF**

*- Massif de Guingamp Sud 2 -*



*Une actions soutenue par*



## LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DE MASSIF - Massif de Guingamp Sud 2 -

### SOMMAIRE

<b>Chapitre 1 : Le développement forestier en Bretagne.....</b>	<b>p.1</b>
11. Cadre administratif des outils de développement forestier .....	p.2
12. Les enjeux du développement forestier en Bretagne.....	p.3
13. Les massifs à enjeux prioritaires .....	p.3
14. Retour d'expériences des premiers PDM .....	p.4
<b>Chapitre 2 : Diagnostic de territoire de l'état actuel du massif .....</b>	<b>p.7</b>
II1. Limites administratives et contexte du massif.....	p.8
II2. Potentialités naturelles du massif.....	p.9
II3. La ressource forestière locale .....	p.10
II3a. Analyse de la forêt (d'après les données de l'IFN de 2003) et orientations forestières fondamentales.....	p.10
II3b. Evolution de la ressource envisagée (d'après les études de l'IFN de 2003 et 2012) .....	p.16
II3c. Le nouveau programme Breizh Forêt Bois .....	p.17
II4. L'amont de filière forêt-bois locale : étude de la propriété forestière .....	p.18
II4a. Etude de la propriété forestière (d'après le cadastre de 2009) .....	p.18
II4b. Documents de gestion durable .....	p.19
II4c. Gestion forestière concertée.....	p.19
II5. L'aval de la filière forêt-bois locale : analyse du contexte économiques et débouchés des bois.....	p.20
II5a. Coopérative, experts, techniciens indépendants .....	p.21
II5b. ETF et exploitants.....	p.21
II5c. Première et seconde transformation .....	p.22
II5d. Focus sur la filière bois-emballage en peuplier dans les Côtes d'Armor .....	p.22
II5e. Secteur bois-énergie .....	p.23
II6. Contexte et analyse des enjeux environnementaux, paysagers et sociaux.....	p.23
Conclusion du diagnostic de territoire : atouts, points de blocage, évolution sur 10 ans, enjeux, objectifs stratégiques .....	p.27
<b>Chapitre 3 : La Stratégie Locale de Développement Forestier (SLDF) adaptée au massif de Guingamp Sud 2 .....</b>	<b>p.32</b>
III1. Plan d'actions prévisionnel, modalité de financements, indicateurs de suivi et de résultats .....	p.33
III2. L'approche collective du massif pour l'émergence de la SLDF .....	p.39
Axe 1 : Mobilisation de bois résineux et de peupliers.....	p.39
Axe 2 : Promotion et expérimentation de Breizh Forêt Bois.....	p.41
III3. L'approche individuelle du massif pour l'émergence de la SLDF.....	p.43
III4. Axe 3 : Participation à l'action locale de Trémargat .....	p.52

III5. Et après la phase d'émergence.....	p.55
Axe 1 : Mobilisation de bois résineux et de peupliers.....	p.55
Axe 2 : Promotion et expérimentation de Breizh Forêt Bois.....	p.55
Axe 3 : Participation à l'action locale de Trémargat.....	p.56

## **Annexes ..... p.58**

A1. Données administratives (Liste des communes et organisme chargé de la coordination).....	
A2. Cahier des charges technique pour une gestion durable de la forêt du massif de Guingamp Sud 2 (GS2).....	
A3. Réunions du Comité de pilotage (Copil).....	
- Comptes rendus de réunions de comités de pilotage	
- Feuilles d'émargement	
A4. Approche collective du PDM... ..	
- Listes des acteurs du territoire et acteurs professionnels consultés pour l'élaboration du projet (constitution du Copil)	
A5. Approche individuelle du PDM... ..	
- Courriers envoyés aux propriétaires identifiés comme « public cible »	
- Liste des propriétés visitées en visite individuelle	
- Liste des propriétaires rencontrés lors de la prospection de terrain	
- Liste des propriétaires susceptibles d'être intéressés par La mise en œuvre du PDM (axe 1)	
A6. Plan pluriannuel, chiffrage et plan de financement prévisionnels des actions.....	

## **Documents cartographiques**

Carte 1 : Plans de développement de massifs engagés en 2011, 2013 et massifs potentiels .....	p.6
Carte 2 : Les différents pays de Bretagne.....	p.8
Carte 3 : Les régions forestières de Bretagne.....	p.9
Carte 4 : Taux de boisement par commune d'après les données IFN d'après les données IFN (2003).....	p.10
Carte 5 : Les peuplements forestiers d'après les données IFN de 2003 .....	p.14
Carte 6 : Les Documents de Gestion Durable sur le secteur de Guingamp Sud 2.....	p.19
Carte 7 : Enjeux environnementaux sur le secteur du PDM .....	p.26
Carte 8 : Identification du public « cible » :	
peuplements IFN concernés par l'axe 1 et propriétés sous PSG.....	p.40
Carte 9 : les secteurs de prospection .....	p.42
Carte 10 : Parcelles identifiées lors du pré-diagnostic	
et celles ayant bénéficié d'une visite individuelle.....	p.44
Carte 11 : Focus sur le secteur A : résultats des observations de terrain .....	p.45
Carte 12 : Focus sur le secteur B : résultats des observations de terrain .....	p.46
Carte 13 : Focus sur le secteur C : résultats des observations de terrain .....	p.47
Carte 14 : Focus sur le secteur D : résultats des observations de terrain .....	p.48
Carte 15 : Focus sur le secteur E : résultats des observations de terrain.....	p.49
Carte 16 : Les boisements selon l'Inventaire Forestier National sur la commune de Trémargat.....	p.53
Carte 17 : Les boisements selon le cadastre sur la commune de Trémargat.....	p.54
Carte 18 : Zones d'animation potentielles dans le cadre de la phase de mise en œuvre du PDM de Guingamp Sud 2 (axe 1).....	p.57

CENTRE RÉGIONAL de la PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE  
de BRETAGNE



## **CHAPITRE 1**

### ***Le développement forestier en Bretagne***

## **11. Cadre administratif des outils de développement forestier**

### **Une action encouragée par l'Etat et l'Europe**

La mesure Plan de Développement de Massif (PDM) a été introduite dans la liste des Stratégies Locales de Développement Forestier (SLDF) du Plan de Développement Rural Hexagonal (mesure 341A du PDRH). Elle est financée par les crédits européens FEADER, par l'Etat français à travers les fonds propres des CRPF et par la région Bretagne.

La circulaire ministérielle du 9 août 2010 sur les SLDF définit les modalités d'organisation des PDM et identifie les CRPF comme potentiels porteurs de projet collectif.

Les aides publiques européennes ont été officiellement ouvertes en Bretagne par un arrêté préfectoral du 15 juillet 2010.

L'ordonnance 2012-92 du 26 janvier 2012 introduit officiellement les PDM dans le code forestier et en fait l'un des outils principaux des Plans Pluriannuels Régionaux de Développement Forestier (PPRDF) destinés à mieux mobiliser le bois.

### **Une attente de la région**

Aujourd'hui, la région a pris conscience du besoin de mobilisation supplémentaire de bois en Bretagne.

Ainsi, le Conseil régional souhaite s'impliquer dans la mise en place de SLDF. Le PDM a été défini comme l'approche globale la plus adaptée à ces attentes.

La loi du 27 juillet 2010 sur la modernisation de l'agriculture implique chacune des régions françaises dans la mise en œuvre d'un Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF). Il identifie les massifs forestiers jugés insuffisamment gérés et exploités qui pourraient contribuer à la mobilisation de volume de bois supplémentaire. Il définit également un programme d'actions prioritaires en conséquence. Ce PPRDF concerne la période 2012-2016. Le PPRDF a été approuvé par arrêté préfectoral du 24 janvier 2013.

### **Définition et objectifs de l'action PDM**

Un Plan de Développement de Massif (PDM) est une action globale et concertée. Il vise à dynamiser la gestion sylvicole sur un secteur donné en y concentrant des moyens humains et financiers dans le cadre de la politique territoriale coordonnée par les élus. Cette stratégie de développement forestier a été mise en œuvre avec succès sur le plan national dans les régions fortement boisées de moyenne montagne. Handicapées par un morcellement important de la propriété ou un réseau de desserte insuffisant pour accéder à la ressource, elles nécessitaient une animation externe spécifique pour initier une gestion coordonnée et efficace.

Cette opération cible les petites propriétés jusqu'ici délaissées des circuits économiques ou peu actives du point de vue de la gestion. Elle tentait initialement de remédier à deux constats simples : la forêt est très morcelée et sous exploitée en France.

Le PDM suit 3 étapes:

- la phase d'émergence permet de réaliser un diagnostic du massif et d'identifier les enjeux prioritaires sur le territoire
- la phase d'animation permet d'aller à la rencontre des propriétaires pour faire naître des projets sylvicoles en réponse à ces enjeux
- la phase de réalisation de ces projets sylvicoles, en lien avec un maître d'œuvre professionnel s'il y a lieu.

L'animation technique et administrative du PDM est portée par le Centre Régional de la Propriété Forestière.

## 12. Les enjeux du développement forestier en Bretagne

La forêt bretonne compte 357 000 ha (source : données IFN 2010) soit un taux de boisement régional de 13%. Elle présente une ressource diversifiée en essences. Sa composition est néanmoins dominée par les peuplements feuillus qui représentent 63% du volume sur pied. 93% de cette surface appartient à des propriétaires privés. Du fait de son passé bocager, la région présente des forêts émiettées en petits massifs diffus dans le paysage. Ce phénomène se ressent surtout dans le Morbihan et dans l'Ouest de la région. Parallèlement, la forêt bretonne est caractérisée par un morcellement foncier très prononcé. Le morcellement et l'émiettement de la propriété représentent, évidemment, des freins à la mobilisation des bois. D'autre part, les petits propriétaires bretons manquent cruellement de culture forestière.

La ressource forestière bretonne augmente (1,3 million de m<sup>3</sup> en 2017 contre 0,87 à 0,96 par an pour 2003-2007, source : Etude de la ressource et des disponibilités en bois en Bretagne, IFN-CRPF de Bretagne). Pourtant, la récolte ne cessait de chuter depuis 1969. En effet, les bois locaux trouvaient difficilement preneur. En Bretagne, les débouchés locaux sont rares pour les bois résineux d'industrie (pâte à papier...) ainsi que pour les bois feuillus. Néanmoins, depuis 2-3 ans, le contexte économique a été fortement modifié par l'arrivée de la demande chinoise sur le marché du bois. La demande devient de plus en plus forte et la concurrence entre les exploitants forestiers a largement augmentée. De plus, la Bretagne détient de nombreux ports. De ce fait, les bois d'importations représentent une part très importante des bois utilisés, notamment en construction.

L'augmentation de la mobilisation du bois en Bretagne est tout à fait envisageable, sans engager une surexploitation des peuplements. La marge de manœuvre réside dans la dynamisation de la gestion forestière durable mais il est essentiel de prendre conscience que dynamisation de la gestion et renouvellement de la ressource vont de paire. Néanmoins, il est primordial d'assurer le renouvellement de la ressource une fois coupée. L'ensemble des acteurs du monde forestier s'accorde à dire qu'il existe de nombreux freins à la dynamisation et au renouvellement en forêt privée aux niveaux sylvicoles, économiques mais aussi au niveau humain.

Dans ce contexte, des stratégies locales de développement forestier pourraient permettre de répondre aux principaux enjeux de la filière forêt-bois bretonne tels que :

- **impliquer l'ensemble des acteurs locaux pour une action globale de développement territorial,**
- **développer la culture forestière des propriétaires pour dynamiser la gestion durable des forêts,**
- **dynamiser la gestion de la ressource pour une valorisation en bois d'œuvre,**
- **améliorer la ressource pour une valorisation en bois de qualité,**
- **assurer la pérennité de la ressource en bois de qualité,**
- **améliorer le foncier pour une gestion durable de la ressource,**
- **prendre en compte l'ensemble de la multifonctionnalité de la forêt.**

## 13. Les massifs à enjeux prioritaires

Certains massifs forestiers ont été ciblés par le CRPF et repris par le PPRDF comme secteurs aux atouts indéniables pour entreprendre des opérations de développement. Cette sélection est détaillée dans l'Etude Régionale d'Opportunité pour la mise en œuvre des Plans de Développement de Massif, rédigée par le CRPF en décembre 2012.

Les massifs sélectionnés répondent aux enjeux des stratégies locales de développement forestiers. C'est-à-dire :

- présenter des élus locaux motivés par une action de développement forestier,
- posséder un potentiel forestier suffisant et présentant une certaine homogénéité,
- se situer sur une zone où le morcellement est conséquent sans être extrême,

- se situer sur une zone où les enjeux environnementaux et sociaux sont compatibles avec la gestion sylvicole et l'exploitation des forêts,
- disposer d'un dynamisme local suffisant pour permettre une action groupée de développement.

Ils sont au nombre de 13 parmi lesquels le massif de Guingamp Sud 2.

Guingamp Sud 1	Morbihan Ouest
Guingamp Sud 2	Carnac Auray
Montagnes Noires	Lanvaux centre
Pays de Redon	Vallons de Vilaine
Monts d'Arrée	Ploermel Nord Est
La Hunaudaye	Ploermel Ouest
Morbihan Nord Ouest	

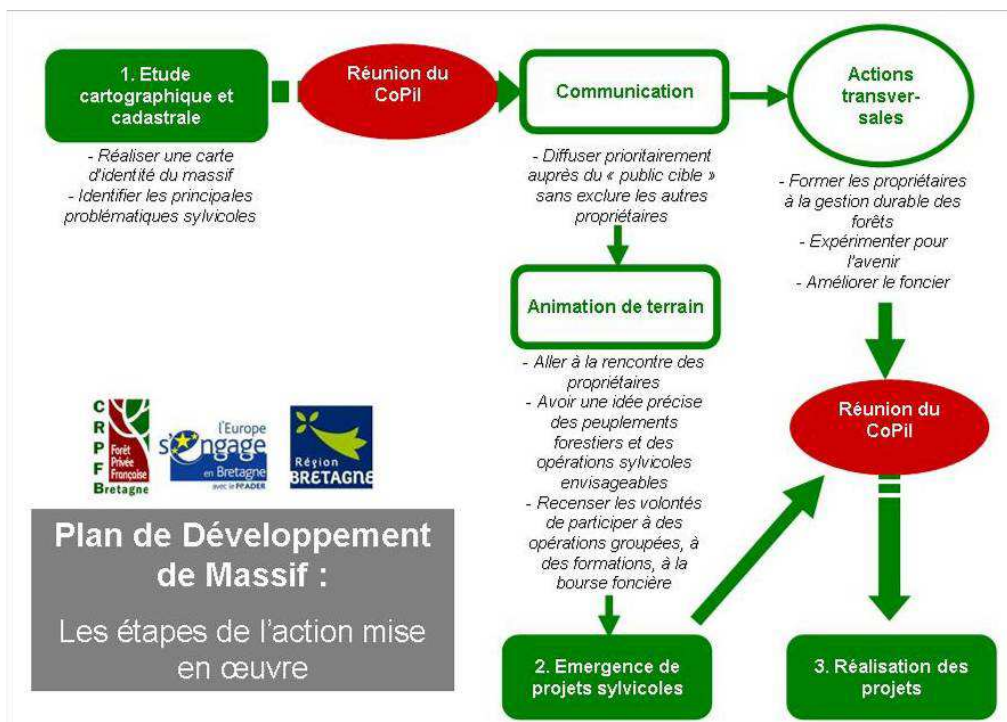
Le secteur de Guingamp Sud composé initialement de 30 communes a été divisé en 2 (Guingamp Sud 1 et 2) car le secteur était trop vaste pour permettre une action efficace du CRPF. La première partie du secteur a fait l'objet d'un PDM lancé en 2012 e parallèle des PDM de Redon et Montagnes Noires.

Des demandes de financements ont été déposées en 2013 pour les Monts d'Arrée et Guingamp Sud 2.

#### 14. Retours d'expérience des premiers PDM

Les opérations du CRPF étant terminées sur ces secteurs sauf pour le PDM de Redon, il est dès à présent possible d'en tirer quelques éléments.

Les trois premiers PDM ont été menés avec la même stratégie d'interventions en trois phases successives :



L'animation du CRPF touchant à sa fin sur les trois premiers secteurs PDM, il est dès à présent possible d'en tirer quelques éléments.

### **Limiter le périmètre d'action :**

La surface couverte par l'action PDM doit être définie de façon adéquate. Pour que l'action du PDM soit efficace, il convient que l'animation soit concentrée dans un périmètre limite, de manière à valoriser d'éventuelles opérations groupées.

### **Recentrer la communication :**

La communication est primordiale et doit donc être menée de façon stratégique pour être la plus efficace possible. Lors des premiers PDM, une liste des propriétaires « cibles » a été définie à partir de la base cadastrale. Il s'agissait des propriétaires de parcelles boisées détenant entre 2 et 25 ha tous types de peuplement et essences confondus. Ces propriétaires ont été contactés par courrier et invités à des réunions publiques. En parallèle, la presse locale écrite et audio-visuelle a été sollicitée pour diffuser des articles et entretiens sur le sujet. Finalement, le moyen de communication le plus efficace semble être le contact direct par courrier. Il ressort a priori, c'est-à-dire à dire d'experts, que 90% des personnes rencontrées en visite lors du PDM Guingamp Sud 1 avaient été contactées par courrier.

La communication dans la presse touche un trop vaste public. De nombreux propriétaires non concernés par l'opération PDM (par exemple des propriétaires de parc d'agrément) ont contacté le CRPF pour bénéficier des visites-diagnostic. Le diagnostic de ces parcelles d'agrément ne correspond pas à la mission du CRPF, telle qu'elle est définie par le code forestier. Le déplacement sur ces propriétés non concernées par l'opération a engendré une perte de temps conséquente pour les techniciens responsables de l'animation du PDM.

D'après l'expérience d'autres CRPF (communication interne CRPF Auvergne), la prospection directe sur le terrain identifiant les parcelles sur lesquelles des opérations sylvicoles d'amélioration ou de renouvellement sont envisageables reste le moyen le plus efficace pour identifier les propriétaires « cœur de cible » de l'action. Cette méthode paraît la plus efficace pour optimiser le temps passé à la mobilisation des propriétaires.

### **Bien cerner les problématiques forestières essentielles :**

Les premiers PDM ont été menés sans limiter la prospection à certains types de peuplement forestier. Les visites de terrain ont donc aussi bien concerné des boisements feuillus que mixtes ou résineux. *In fine*, les expériences des PDM de Guingamp Sud 1, des Montagnes Noires et du Pays de Redon montrent que les peuplements autres que les peuplements résineux justifient très rarement une opération d'amélioration ou de renouvellement pour plusieurs raisons :

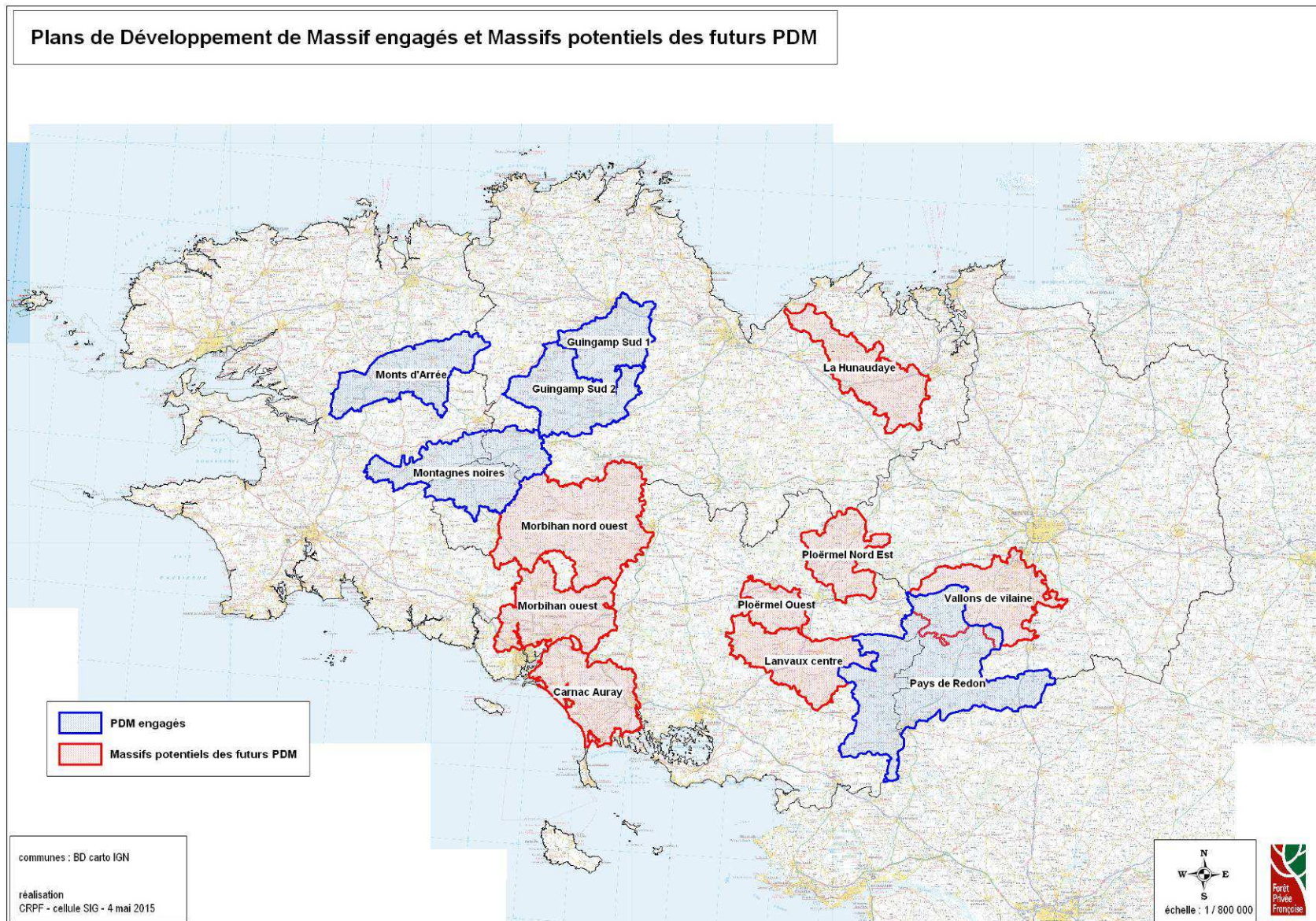
- les peuplements sont souvent localisés sur des secteurs où les difficultés techniques d'exploitation sont importantes (ex : peuplement sur des pentes importantes)
- les frais de marquage sont trop onéreux au vu de la qualité des bois et donc des fruits de la récolte
- les techniques sylvicoles sont trop délicates à mener pour des propriétaires souvent novices.

Le chapitre 2 de ce document présente le diagnostic du territoire de Guingamp Sud 2 c'est-à-dire

- l'analyse du contexte forestier agrémenté de cartes
- l'analyse du contexte social, économique et environnemental du massif assorti du travail d'enquête réalisé auprès des acteurs de la filière afin de cibler leurs attentes
- l'identification des contraintes, atouts et enjeux du territoire.

Les éléments issus du retour d'expériences cités préalablement ont été pris en compte lors de la réflexion sur la stratégie à adopter pour le PDM de Guingamp Sud 2. Cette stratégie envisagée est présentée au chapitre 3.





Carte 1 : Plans de Développement de Massif engagés en 2011 et 2013 et massifs potentiels



## **CHAPITRE 2**

### ***Diagnostic de l'état actuel du massif de Guingamp Sud 2***

### II.1. Limites administratives et contexte du massif

Le massif des Guingamp Sud 2 retenu est situé sur :

- un département : les Côtes d'Armor (22)
- 1 pays : le pays de Guingamp
- 2 communautés de communes, 4 cantons et 15 communes.



Carte 2 : les différents pays de Bretagne (source : INSEE)

Communauté de communes	Canton	Communes	Informations (source : INSEE, 2009)	
Callac Argoat	Callac	Saint Servais (22 328)	405 Habitants 2 800°ha	
		Saint Nicodeme (22 320)	163 Habitants 1 690°ha	
		Bulat Pestivien (22 023)	469 Habitants 3 120°ha	
		Mael Pestivien (22 138)	402 Habitants 3 130°ha	
		Duault (22 052)	347 Habitants 2 160°ha	
Kreizh Breizh	Maël Carhaix	Locarn (22 128)	530 Habitants 3 240°ha	
		Saint Nicolas du Pelem	Canihuel (22 029)	378 habitants 3 210°ha
			Lanrivain (22 115)	557 Habitants 3 670°ha
	Peumerit Quintin (22 169)		164 Habitants 1 480°ha	
	Saint Nicolas du Pelem (22 321)		1 760 habitants 4 100°ha	
	Saint Connan (22 284)	311 Habitants 1 350°ha		
	Saint Gilles Pligeaux (22 294)	277 habitants 1 950°ha		
	Rostronen	Plounevez Quintin (22 229)	1 085 Habitants 4 290°ha	
		Kergrist Moelou (22 087)	669 Habitants 4 720°ha	
		Tremargat (22 365)	166 Habitants 1 390°ha	

Avec une population de 7683 habitants répartis sur 42 300 ha, soit une densité de population de 18,2 habitants au km<sup>2</sup>, le secteur de Guingamp Sud 2 correspond à une des zones les moins habitées en Bretagne. Depuis un siècle, l'exode rural fait rage sur le secteur. Ce phénomène n'est pas sans conséquence pour la filière forêt-bois. La faible pression humaine a eu un effet positif jusqu'à un certain niveau puisque la forêt a pu se réapproprié certains territoires délaissés. Cependant, dans un second temps, cette faible

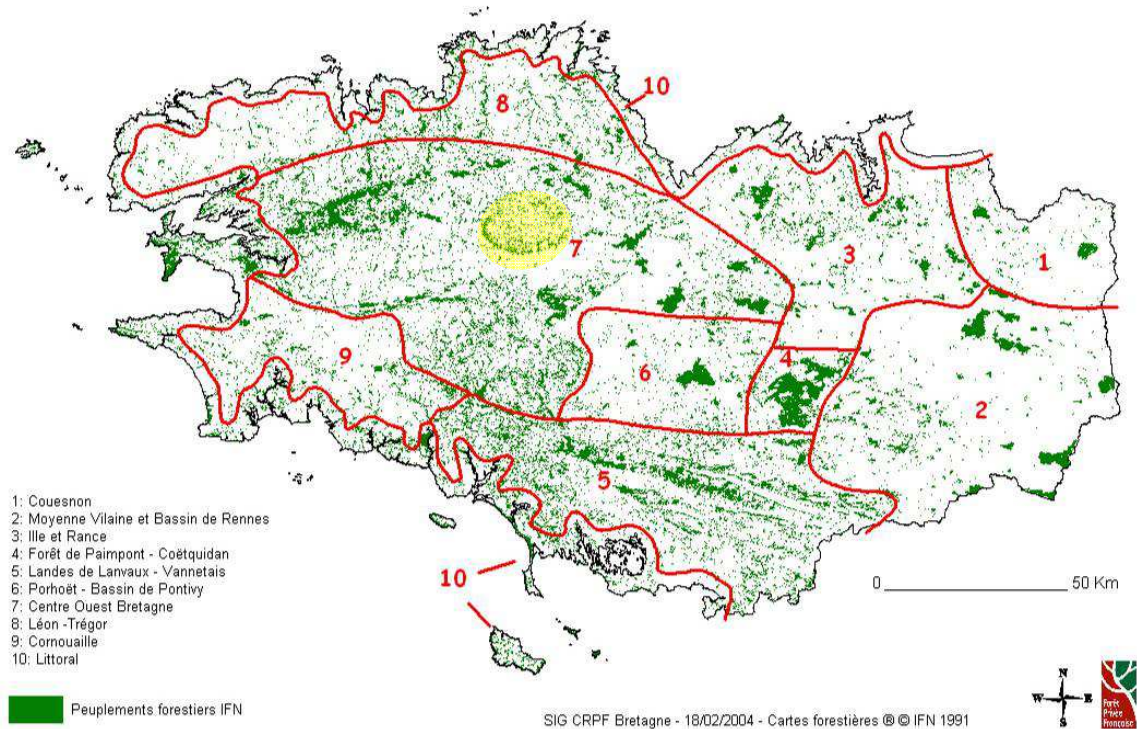


densité de population pose problème puisque les activités économiques se concentrent vers des pôles attractifs.

## II.2. Potentialités naturelles du massif

La totalité du secteur du PDM de Guingamp Sud 2 est intégré à la région forestière n°7 du Schéma régional de gestion sylvicole (Centre Ouest Bretagne).

### Carte des régions forestières de Bretagne



Carte 3 : Les régions forestières de Bretagne (en jaune le massif de Guingamp Sud 2)

### Sols

Le secteur est caractérisé par des sols globalement de qualité médiocre dont l'acidité est souvent très marquée. Du fait de la combinaison alliant des substrats acides (voir plus loin) et un fort niveau pluviométrique (voir ci-après), ils sont à tendance podzolique et conviennent peu aux essences exigeantes qui se replient sur les quelques terrains non agricoles installés sur sols plus fertiles, en bordure de cours d'eau, sur les bas de pente ou sur des roches mieux dotées en éléments minéraux (voir point 2 ci-dessous).

### Géologie et relief

Le relief est bien marqué sur le secteur. Il est vallonné et localement accidenté. La topographie peut avoir un impact important sur l'accessibilité et l'exploitabilité des peuplements forestiers. Le secteur est marqué par la présence du massif granitique elliptique de Quintin dont la dégradation donne des sols acides et riches en sables. Il présente également des substrats siliceux pauvres et durs, avec en grande partie des quartzites et des schistes primaires à faciès plus ou moins gréseux. On trouve également, sur des surfaces moins significatives où la forêt est moins représentée, des substrats plus propices comme les schistes briovériens plus tendres ou les micaschistes friables et plus riches. Enfin, on signalera de modestes surfaces sur formations alluviales, en bordure du réseau hydrographique.

## Climat

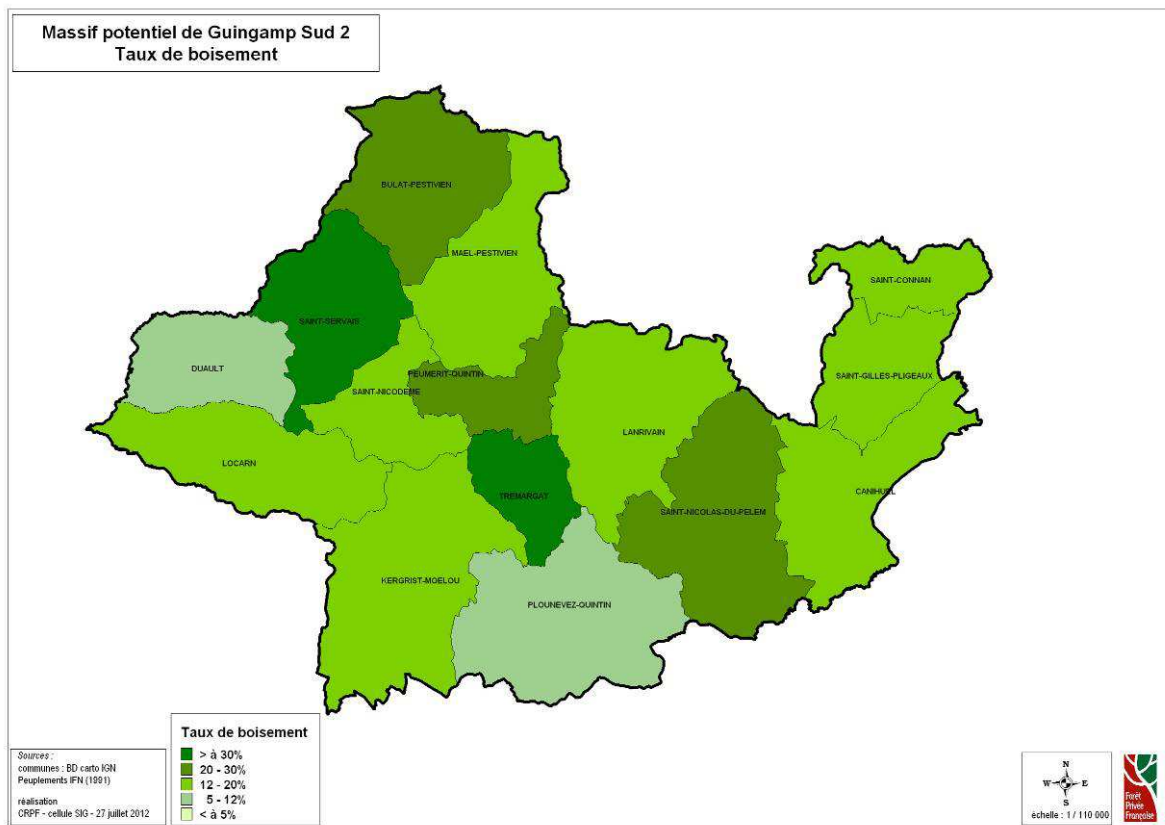
Copieusement arrosé, ce secteur reçoit plus de 1000mm/an, avec un maximum autour de 1300mm/an. C'est un facteur important de la productivité des essences forestières adaptées aux sols de la zone. Il s'agit de l'épicéa de Sitka et d'autres conifères peu exigeants au plan minéral qui trouvent ici des conditions très favorables à leur croissance sur les sols pauvres et acides. Les essences moins frugales (douglas, châtaignier), ne parviennent à les satisfaire que sur les terrains plus riches ou sur anciennes terres agricoles abandonnées.

Outre la pluviométrie abondante, ce secteur est caractérisé par un climat frais dont les températures moyennes annuelles oscillent autour de 10°C.

## II3. La ressource forestière locale

### II3a. Analyse de la forêt et orientations forestières fondamentales

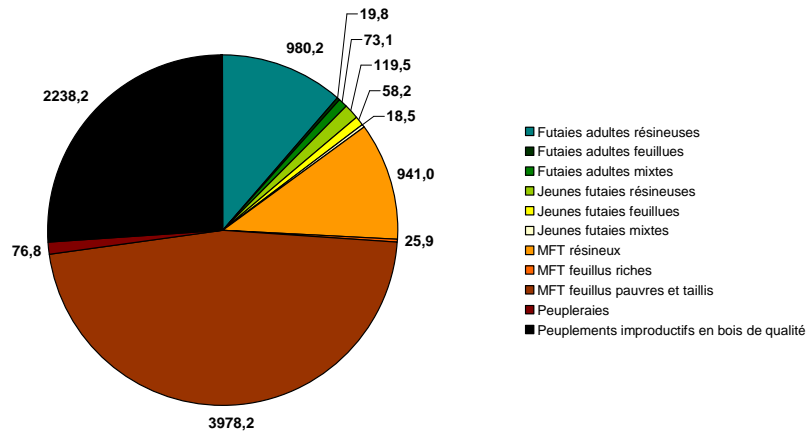
L'IFN (2003) dénombre une surface boisée de 8 529,5ha sur le secteur de Guingamp Sud 2 soit 20,1% de taux de boisement. Ce chiffre plus conséquent que les 13% régionaux, atteste de la présence d'un secteur boisé de taille conséquente situé en partie sur les deux communes les plus boisées Saint Servais et Tremargat: le massif de Quintin-Duault. La plus importante forêt du secteur est située sur Saint Servais. Il s'agit de la forêt de Duault qui représente 420 ha.



Carte 4 : Taux de boisement par commune d'après les données IFN de 2003

Le diagramme ci-dessous reflète bien les enjeux dominants des forêts du secteur de Guingamp Sud 2. Trois types de peuplements sont majoritaires. Ils sont détaillés à la page suivante. Les autres types restent anecdotiques.

Répartition des surfaces par type de peuplement IFN



MFT = Mélange Futaie - Taillis

Type de peuplement IFN	% surface boisée IFN	Composition	Enjeux
Les mélanges pauvres de futaies feuillues et taillis	46,6% si associés aux mélanges de futaie résineuse et taillis (de qualité comparable)	Composés en majeure partie de chêne pour les feuillus, moins fréquemment de hêtre ou de bouleau. Pour les résineux, il s'agit d'épicéa de Sitka, de pin ou de résineux exotiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La gestion de tels peuplements est souvent complexe alors que la qualité des bois feuillus est généralement moindre.</li> <li>- Il convient d'envisager une amélioration de ces peuplements si le potentiel de la station et/ou du peuplement en place le permettent</li> <li>- Les enjeux paysagers et cynégétiques sont à l'heure actuelle privilégiés pour les autres situations</li> </ul>
Les peuplements improductifs en bois de qualité	26,2%	Forêts ouvertes (couvert compris entre 10 et 40%) et landes (couvert inférieur à 10%)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La production ligneuse est faible ou nulle.</li> <li>- L'enjeu de gestion dépend des potentialités de la station, du peuplement, des enjeux écologiques, et paysagers du milieu :</li> <li>Planter ou enrichir les stations sans enjeux environnementaux importants ou soumis à des conflits d'usage (notamment avec le monde agricole) et dotées d'un potentiel de production important</li> <li>Préserver du boisement les milieux aux grands intérêts biologique ou paysager (cf. enjeux environnementaux ZN2000)</li> <li>Contribuer à l'équilibre faune-flore en conservant des milieux semi ouverts intéressants pour le gibier et la faune sauvage au sens large</li> <li>Privilégier les modes de gestion très extensifs sur les stations à fertilité réduite</li> </ul>
Les futaies résineuses (jeunes et adultes)	12,9%	Composés pour près de la moitié en épicéas de Sitka Le reste se répartit entre les pins et les autres résineux (douglas, mélèzes, sapins...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enjeux pour ce type de peuplement sont liés à la production de bois. Les futaies résineuses nécessitent un suivi régulier pour conserver un niveau de production intéressant.</li> <li>- Les futaies adultes (de plus de 15 ans) donnent lieu à des coupes d'améliorations ou éclaircies régulières dont le nombre et la rotation varie</li> </ul>

			<p>d'une espèce à l'autre. Arrivé à maturité, un renouvellement du boisement est envisagé pour permettre la pérennité de la ressource.</p> <p>- les jeunes futaies font l'objet de travaux forestiers pour permettre aux jeunes sujets de croître sans difficulté.</p>
--	--	--	--

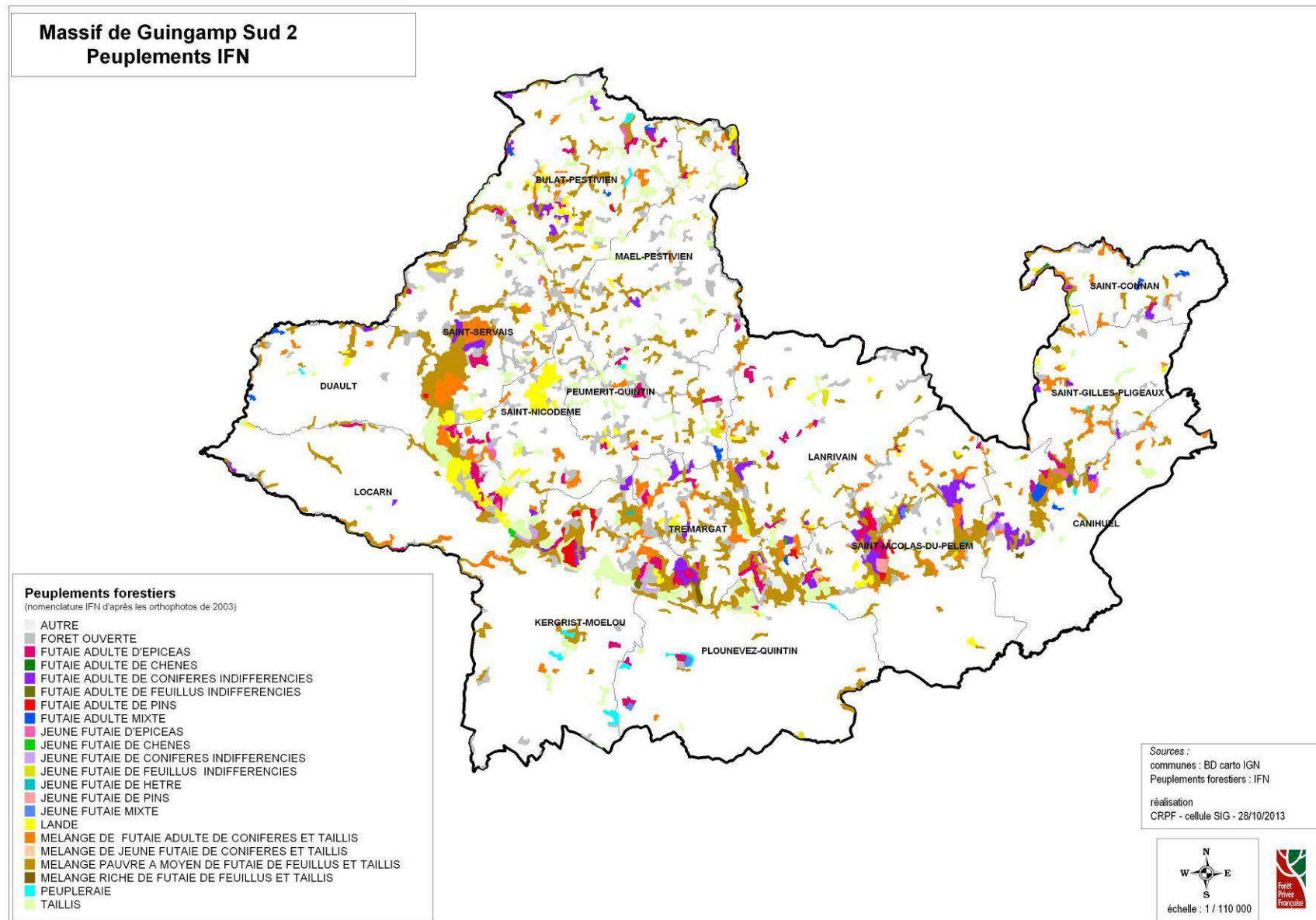
Les paysages du massif de Quintin sont assez caractéristiques et homogènes sur le secteur. Les crêtes et plateaux accessibles ont été enrésinées. Les pentes sont boisées par des peuplements feuillus. Les fonds de vallons humides délaissés par l'agriculture se boisent peu à peu en taillis feuillus pauvres (saule, bouleau...). Les paysages se ferment.

Ces recommandations techniques se basent sur « Les méthodes de gestion préconisées pour les forêts privées régionales » du Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS, pp.150-177) rédigé par le CRPF de Bretagne et approuvé par arrêté ministériel du 5 septembre 2005. Elles tiennent compte des particularités écologiques et paysagères régionales. Le SRGS constitue le document technique cadre auquel doivent se conformer les propriétaires forestiers qui détiennent un document de gestion durable. Le chapitre se compose de 13 fiches pratiques qui constitueraient le cahier des charges à respecter par le propriétaire dans le cadre d'une gestion dynamique et durable de son massif forestier. Ces fiches pourront être retrouvées en annexe de ce document (cf. Annexe 2).

Type de peuplement IFN	Orientations forestières fondamentales	Fiches SRGS correspondantes
Les mélanges de futaies feuillues ou résineuses et taillis	<p>Suivant l'âge, la station et la qualité du peuplement en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la conversion en futaie peut être envisagée par désignation puis balivage et éclaircie du taillis au profit des brins d'avenir, par des coupes d'amélioration...</li> <li>- exploitation et renouvellement des réserves. Leur renouvellement passe soit par une désignation de tiges d'avenir présentement au sein du peuplement soit par des plantations</li> <li>- renouvellement du taillis par coupes de taillis.</li> </ul>	<p>Fiche VI : la conversion des taillis en futaie sur souche</p> <p>Fiche VII : la conversion en futaie régulière par capitalisation des peuplements mélangés de futaie et de taillis</p> <p>Fiche IX : La conversion en futaie irrégulière des peuplements mélangés de futaie et de taillis</p> <p>Fiche X : Le traitement en taillis-sous-futaie</p> <p>Fiche XI : Le traitement en taillis simple</p> <p>Fiche XII : Le maintien ou le renouvellement des mélanges futaie-taillis</p>
Les grandes landes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- préserver du boisement les milieux aux grands intérêts biologique ou paysager</li> <li>- contribuer à l'équilibre faune-flore en conservant des milieux semi ouverts intéressants pour le gibier et la faune sauvage au sens large</li> <li>- planter ou enrichir les stations sans enjeux environnementaux ou paysagers importants et non soumis à des conflits d'usage (notamment avec le monde agricole) et dotées d'un potentiel de production important</li> <li>- privilégier les modes de gestion très</li> </ul>	

	extensifs sur les stations à fertilité réduite	
Les peuplements improductifs en bois de qualité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- amélioration du peuplement existant par désignation des tiges d'avenir et éclaircie à leur profit pour un objectif bois d'œuvre</li> <li>- broyage du peuplement existant sans possibilité d'amélioration qui pourrait être valorisé en bois énergie, et constitution d'une futaie à objectif bois d'œuvre par reboisement.</li> </ul>	<p>Fiche III : Constitution d'une futaie artificielle par reboisement</p> <p>Fiche XIII : la valorisation des peuplements spontanés à feuillus dominants</p>
Les futaies résineuses	<p>Suivant l'âge et l'historique du peuplement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les jeunes futaies font l'objet de travaux forestiers (dégagement, dépressage) pour permettre aux jeunes sujets de croître sans difficulté.</li> <li>- Les futaies adultes (de plus de 15 ans) donnent lieu à des coupes d'améliorations ou éclaircies régulières dont le nombre et la rotation varie d'une espèce à l'autre.</li> <li>- Arrivé à maturité, un renouvellement du boisement doit être envisagé pour permettre la pérennité de la ressource. Ce renouvellement peut être réalisé par régénération naturelle ou par reboisement artificiel, sachant que la régénération par voie naturelle est peu utilisée chez les résineux autres que les pins car peu maîtrisée à l'heure actuelle.</li> </ul>	<p>Fiche V : Traitement en futaie régulière</p> <p>Fiche VI : Traitement en futaie irrégulière</p> <p>Fiche II : Constitution d'une futaie par régénération naturelle</p> <p>Fiche III : Constitution d'une futaie artificielle par reboisement</p>





Carte 5 : Les peuplements forestiers d'après les données IFN de 2003



*Paysage du massif de Guingamp Sud 2 (commune de Trémargat)*



*Peuplement feuillu spontané, improductif en bois de qualité sur le secteur de Guingamp Sud 2*

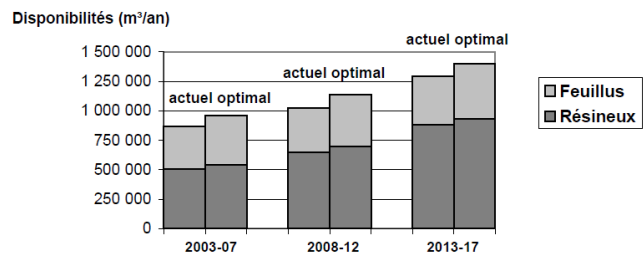


*Landes et futaie d'épicéa de Sitka sur le secteur de Guingamp Sud 2*

### II3b. Evolution de la ressource envisagée

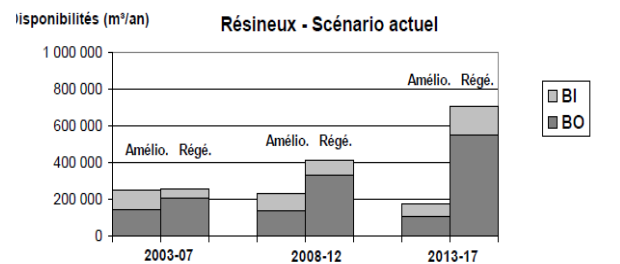
L'Étude ressource réalisée conjointement entre l'IFN (aujourd'hui Institut Géographique National) et l'ensemble des acteurs de la filière forêt bois de Bretagne en décembre 2003 permet d'apporter des précisions quand à l'évolution du gisement de bois en Bretagne d'ici 2017. Cette étude a été réalisée à l'échelle régionale mais ses résultats peuvent être intéressants à l'échelle du PDM de Guingamp Sud 2. Elle est complétée par une autre étude du même organisme de décembre 2012 sur « L'évaluation de la ressource en pin maritime et épicéa de Sitka en Bretagne ».

L'estimation réalisée dans le cadre de cette étude précise que la ressource disponible en bois feuillus et résineux augmenterait jusqu'en 2017, selon un rythme de plus en plus soutenu pour les résineux. Le mode de gestion impacte évidemment l'augmentation de la ressource : 7% de volume disponible supplémentaire pour les résineux et 15% pour les feuillus selon un scénario optimal de sylviculture, c'est-à-dire une gestion dynamique de la forêt.



A dire d'experts, le scénario de « gestion actuelle » de cette étude serait encore applicable aujourd'hui. Les différents graphiques qui suivent, utilisent ce dernier scénario.

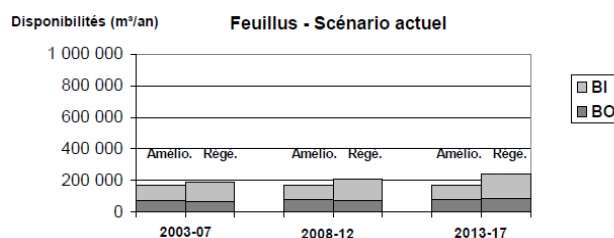
La disponibilité en bois résineux, plus particulièrement en bois d'œuvre issu de coupes rases (cf. graphique suivant) augmenterait jusqu'en 2017. La part des coupes d'amélioration, c'est-à-dire des éclaircies, quand à elle diminuerait.



En effet, la majorité des plantations d'épicéa de Sitka a été réalisée sous l'impulsion du Fond Forestier National (FFN) entre 1960 et 1990 et arrive aujourd'hui à maturité. D'autre part, depuis une vingtaine d'année, les plantations diminuent. Ainsi, la problématique du renouvellement de ces boisements est un enjeu sylvicole majeur pour la filière bois bretonne qui s'est développée autour de ce gisement. Ces estimations réalisées en 2003 ont été confirmées par l'étude de 2012. Cette dernière montre une forte baisse de la surface en peuplements d'épicéas de Sitka de 0 à 20 ans et une très forte hausse de la surface des peuplements de plus de 40 ans.

D'autre part, depuis 2007, la présence du dendroctone, ravageur primaire de l'épicéa, a été constatée en Bretagne. Les attaques successives de dendroctone entraînent une mort rapide de l'arbre. La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt préconise la coupe du peuplement si 30% au moins des sujets sont atteints par l'insecte. En 2009, des lâchers de *Rhizophagus grandis*, principal prédateur du dendroctone, ont été initiés et réitérés chaque année sur différents massifs présentant des foyers d'infection. Ces lâchers permettraient à terme de limiter la propagation du dendroctone et ainsi limiter les dégâts liés à cet insecte. Il est donc important de garder à l'esprit que l'avenir de cette essence est soumis à de nombreux questionnements pour les acteurs de la filière forêt-bois bretons.

En comparaison, l'évolution de la ressource feuillue semble plus stable. Proportionnellement, la disponibilité en bois d'œuvre et celle en bois d'industrie sont à peu près équivalente. Elle est bien plus faible que la disponibilité en bois résineux.



Comme indiqué précédemment, la plupart des peuplements feuillus de chêne, hêtre et bois blancs divers (issus des taillis, des mélanges futaie-taillis et des peuplements spontanés) présentent des qualités faibles de bois. Ils ont généralement une vocation bois de feu, voir au mieux bois de charpente. L'enjeu économique pour ces peuplements est donc faible, sauf exception. Malgré une ressource sur pied importante, les transformateurs bretons de bois soulèvent la difficulté de trouver en région du bois feuillu en adéquation avec leurs exigences (notamment sciage de 2<sup>nd</sup> choix) ce qui les a amené à s'approvisionner majoritairement en dehors de la région. On note d'ailleurs une diminution de la récolte de bois d'œuvre feuillu en Bretagne depuis 30 ans (source : *La récolte de bois et la production de sciage en Bretagne*, DRAAF, avril 2011). Cet état de fait s'explique, en partie, par la diminution du nombre de scieries en Bretagne.

### II3c. Nouveau programme Breizh Forêt Bois

En 2015, un nouveau programme de financements européens pour l'investissement forestier sera lancé en Bretagne. Il s'agit du programme Breizh Bois Forêt (BFB).



Il suit les priorités d'actions définies par les règles européennes et le Plan de développement Rural Breton (PDRB) défini pour la période 2014-2020 qui est en cours de réalisation. Le lancement de BFB a été annoncé publiquement en octobre 2014. Les premiers projets BFB sont prévus pour le printemps 2015.

Le programme BFB vise l'amélioration de la ressource en bois de qualité bois d'œuvre tout en assurant sa pérennité. Pour ce faire, les mesures Breizh Forêt Bois Boisement et Breizh Forêt Bois Transformation du programme européen permettront aux propriétaires de voir financer leurs travaux de boisements des terrains délaissés de l'agriculture, d'abattage et de reboisement des accrus (colonisation naturelle par les arbres de terres délaissées, ce sont souvent des anciennes terres agricoles) et peuplements feuillus pauvres.

A terme, ce programme devrait donc toucher une surface importante de terres non entretenues, majoritairement des anciennes terres agricoles, qui se sont boisées naturellement et des peuplements feuillus dont la qualité de bois est faible. Néanmoins, il est bien difficile de faire une estimation quantitative quant aux surfaces que ce programme pourrait impacter. Elle ne peut se réduire aux seules surfaces de « forêt ouverte » ou « lande ligneuse » de l'IFN car d'autres enjeux (retour à l'agriculture, enjeux environnementaux, sensibilité paysagère...) doivent être pris en compte pour envisager un boisement sans réitérer les excès du passé. D'autre part, le cahier des charges définissant les conditions d'éligibilité au financement est encore en pourparler au sein des services de l'Etat.



## II4. L'amont de la filière forêt-bois locale : étude de la propriété forestière

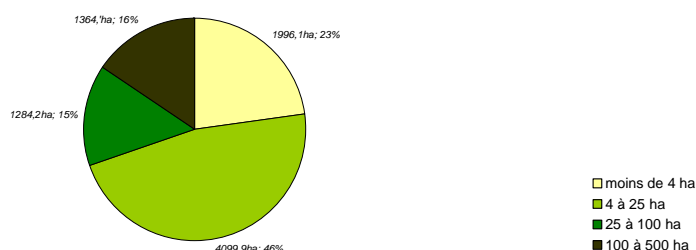
### II4a. Etude de la propriété forestière

Surface forêt + landes privées (cadastre 2009)	8 744,6 ha
Surface forêt + landes publiques (cadastre 2009)	232,6 ha
Nombre de propriétaires privés (cadastre 2009)	2 594
Surface moyenne de la propriété privée	3,37 ha
Nb de propriétaires possédant entre 0 et 25 ha (cadastre 2009)	99 % soit 2 556 propriétaires
Nb de propriétaires possédant entre 100 et 500 ha (cadastre 2009)	7 propriétaires pour 1 364,3 ha

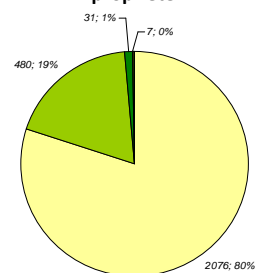
Le secteur compte 232,6 ha de forêt publique soit seulement 2,6 % de la surface boisée cadastrale. Le massif le plus important est la forêt départementale du Blavet située à cheval sur les communes de Trémargat, Peumerit Quintin et Lanrivain.

La forêt privée du secteur du PDM de Guingamp Sud 2 est donc largement majoritaire. Malgré une surface moyenne de la propriété de 3,37 ha contre 2,47 ha à l'échelle régionale, le morcellement de la propriété forestière reste un frein à la mobilisation. 2 594 propriétaires se répartissent les 8 744,6 ha de bois et landes identifiés par le cadastre.

Répartition de la surface boisée privée par taille de propriété



Répartition du nombre de propriétaire par taille de propriété



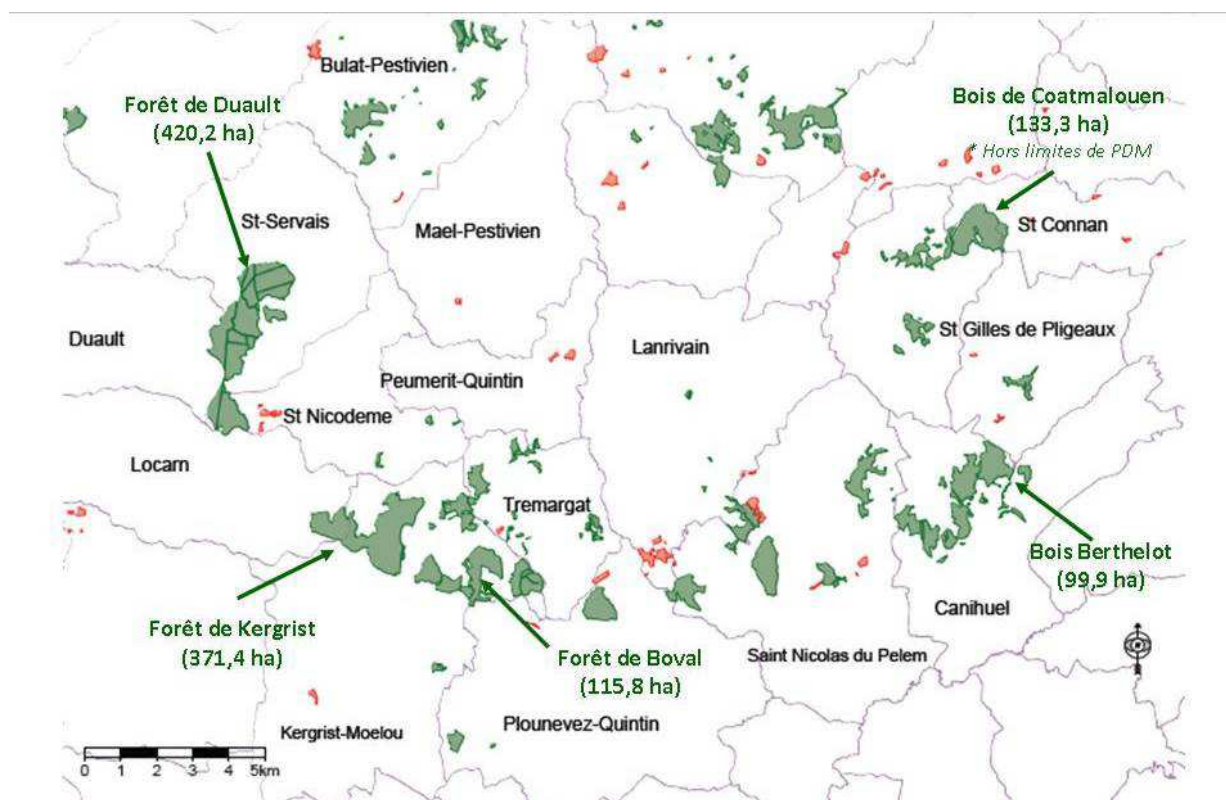
COMMUNE	Surface boisée privée (cadastre 2009)	Nombre de propriétaires (cadastre 2009)	Surface moyenne de la propriété
BULAT PESTIVIEN	708,2	240	3,0
CANIHUEL	529,5	143	3,7
DUAULT	226,4	168	1,3
KERGRIST MOELOU	977,2	195	5,0
LANRIVAIN	509,2	208	2,4
LOCARN	582,3	158	3,7
MAEL PESTIVIEN	652,6	294	2,2
PEUMERIT QUINTIN	381,2	121	3,2
PLOUNEVEZ QUINTIN	524,8	184	2,9
ST CONNAN	209,4	118	1,8
ST GILLES PLIGEAX	398,2	186	2,1
ST NICODEME	548,9	137	4,0
ST NICOLAS DU PELEM	899,6	293	3,1
ST SERVAIS	1053,7	269	3,9
TREMARGAT	543,4	92	5,9
Total	8744,6	2806*	

\* La différence du nombre de propriétaire est due au fait que certains sont propriétaires sur plusieurs communes.

**II4b. Documents de gestion durable (DGD)**

Sur le secteur de Guingamp Sud 2, la surface forestière privée couverte par des documents de gestion durable représente 25% de la surface de forêt privée. Ce chiffre est proche de la moyenne régionale de 23,5% en 2012 pour les PSG et CBPS. Il se répartit comme suit :

A la date du 28/10/2013	Nombre de forêts	Surface de forêt
Plans Simples de Gestion	24	1 951,1 ha
Codes de bonnes Pratiques Sylvicoles	37	218,8 ha
Règlement Type de Gestion	1	19,9 ha
<b>Total</b>		<b>2 189,8 ha</b>



Carte 6 : Documents de gestion durable (PSG en vert et CBPS en rouge) sur le massif de Guingamp Sud 2 (source : geobretagne.fr)

**II4c. Gestion forestière concertée**

On dénombre 4 Groupements Forestiers pour 645,7 ha sur :

- le Bois de Boval à Kergrist Moelou
- le Bois de Crecom à Saint Nicolas du Pelem
- le Bois de Loqueltas à Saint Nicolas du Pelem
- la forêt de Duault à Saint Servais.

Il existe également 2 Groupements Fonciers Ruraux pour 152,7 ha sur :

- le Bois de Bodeillo à Bulat Pestivien
- le Bois de Kavel à Bulat Pestivien.

Aucune ASA ou ASL n'existe sur le secteur.

### → Cas particulier de la commune de Trémargat

Avec 60% de surface totale (1390ha selon l'INSEE 2009) de la commune en terre cultivée, la population de Trémargat est constituée en majeure partie d'agriculteurs. Les espaces boisés représentent néanmoins 543,4 ha avec 92 propriétaires (selon le cadastre de 2009). Trémargat fait partie, avec Saint Servais, des communes qui détiennent le plus haut taux de boisement du secteur de Guingamp Sud 2 (cf. page 9).

Déjà engagés dans un processus de développement local collectif (épicerie collective), certains agriculteurs de Trémargat souhaitent étendre cette logique aux problématiques forestières sur leur commune. Une réflexion a donc été entamée pour lancer une action locale de « gestion collective et durable du bois » animée par le Pays Centre Ouest Bretagne (COB). Une demande de financement a été faite auprès du Conseil régional dont la réponse positive a été en rendue en septembre 2014.

Cette volonté locale de gestion collective s'avère très intéressante dans le cadre du Plan de Développement de Massif car les objectifs des deux actions se rejoignent sur de nombreux points (diagnostic du territoire, formation des propriétaires, mise en place de chantiers pilotes...). Il est donc essentiel d'intégrer cette initiative locale à l'échelle du Plan de Développement de Massif.

A l'heure actuelle, on dénombre :

- 1 Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles pour 1,9 ha
- 4 Plans Simples de Gestion pour 164 ha (dont 2 PSG volontaires).

Soit une surface totale sous Document de Gestion Durable de 165,9 ha c'est-à-dire 30,2 % de la surface boisée totale sur la commune.

### **I15. L'aval de la filière forêt-bois locale : éléments et analyse du contexte économique**

La filière forêt-bois se répartit autour de 4 catégories :

- Les gestionnaires : les experts forestiers et les techniciens indépendants réalisent tous les services, apportent des conseils au propriétaire quand à la gestion forestière et à la commercialisation des bois.
- Les coopératives forestières administrées par les sylviculteurs qui répondent à toutes les attentes de leurs adhérents : sylviculture, exploitation, aide à la gestion.
- les entreprises de travaux forestiers (ETF) et les exploitants forestiers qui réalisent tous les travaux de la plantation à l'exploitation des bois
- Les usines de transformation qui valorisent les bois livrés en 1ère (sciage, déroulage, tranchage...) et 2nde transformation (menuisiers, charpentiers, ébénistes...).

Le massif de Guingamp Sud 2 se situe en bordure du pays Centre Ouest Bretagne. Dans ce secteur, le potentiel forestier est centré sur les peuplements résineux, notamment d'épicéas de Sitka. Comme indiqué précédemment, c'est ici que l'essence trouve les conditions pédoclimatiques les plus favorables à son développement. La filière forêt-bois locale s'est donc développée autour de ce gisement et on note la création en 2010 du **SITCOB** (SITka en Centre Ouest Bretagne), une association représentant l'ensemble des acteurs de la filière pour une meilleure structuration de celle-ci et la promotion de l'épicéa de Sitka.



### I15a. Coopératives, experts forestiers et techniciens indépendants

Les propriétaires forestiers qui souhaitent déléguer la gestion de leur forêt ont la possibilité de recourir à de nombreux intermédiaires. Néanmoins, dans la plupart des cas, ils privilégient les acteurs de proximité, reconnus par un grand nombre des propriétaires.

Il existe une coopérative forestière en Bretagne : la COFOROUEST. Cette coopérative exerce sur l'ensemble du nord ouest de la France. Le siège social se situe dans l'Eure (Normandie). En Bretagne, les locaux sont basés à Rennes. 3 techniciens forestiers sont en activité pour l'agence Bretonne.

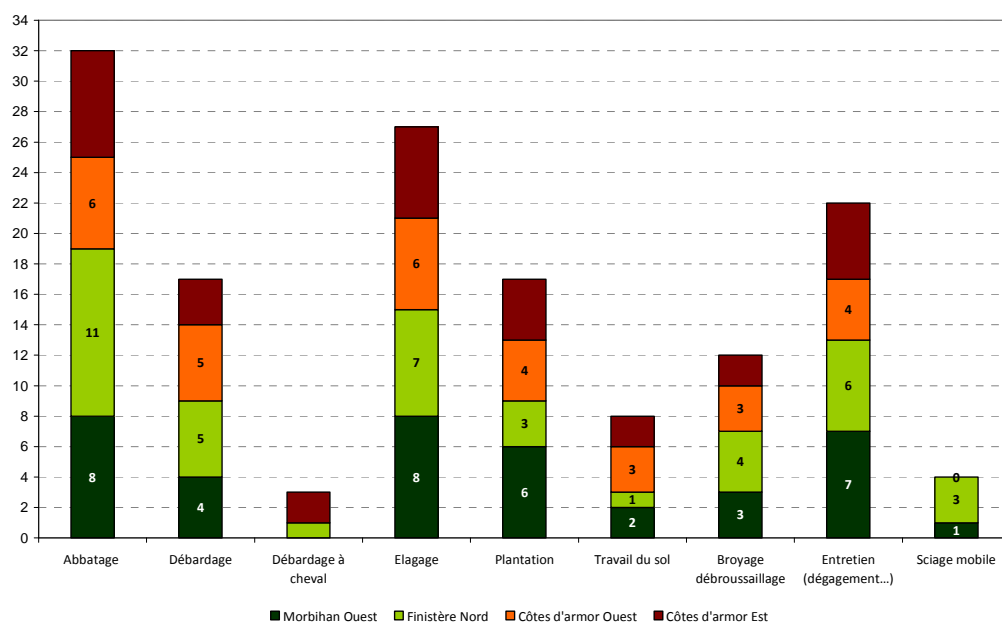


Les experts forestiers de Bretagne sont membres de l'Association des Experts Forestiers de Bretagne. Sur le territoire breton, on compte 4 cabinets : le cabinet Vessier-Leblond, Sylva Expertise (L. Lemerrier), Alain Donnet et la Compagnie Bretonne de Gestion Forestière (CBGF). 7 autres experts forestiers exercent sur le territoire breton mais ne sont pas domiciliés en Bretagne.

Les gestionnaires forestiers et techniciens indépendants sont au nombre de 6 en Bretagne dont 3 sont situés non loin du massif de Guingamp Sud 2 : La Brosse Travaux Forestier à Plérin (22), Ecoforia à Plémet (22), Vincent Caillet à Gourin (56).

### I15b. ETF et exploitants

Le nombre d'entreprises et d'exploitants est important en Bretagne. Du fait des coûts de transports onéreux, les entreprises concentrent leur activité sur un secteur géographique limité. Dans ce paragraphe, nous considérerons donc uniquement ceux des Côtes d'Armor du Morbihan et du Finistère, sachant que les entreprises de l'ouest des Côtes d'Armor et du nord du Finistère seraient les plus proches. Ils sont au nombre de 14 dans le nord du Finistère, de 39 dans l'ouest du Morbihan et 14 dans les Côtes d'Armor. Cet effectif se répartit selon l'activité(s) dominante(s) de l'entreprise comme suit :



Une étude réalisée en 2009 dans le cadre d'un stage de fin d'études a donné lieu à un mémoire « *Etat socio-économique de la filière forêt-bois en Centre Ouest Bretagne et pistes d'amélioration* » (J. Descat). Cette étude, réalisée au sein du pays COB, donc à proximité du secteur de Guingamp Sud 2. Une enquête a



été réalisée auprès d'un échantillon représentatif des acteurs de la filière des exploitants à la seconde transformation.

Dans le cadre de ce stage, 3 exploitants forestiers et 3 exploitants « bois de chauffage » ont été consultés. Ce travail fait ressortir la problématique du morcellement foncier local comme frein à la mobilisation des bois. Les parcelles et lots de bois sont de petite taille. Aussi, le temps de déplacements des machines d'exploitation est important pour un faible temps de travail. La rentabilité du travail des exploitants est donc difficile à atteindre. Pourtant, ces dernières années, ceux-ci ont largement investi en matériels coûteux qui leur faut amortir.

### ***II5c. Première et seconde transformation***

Les fabricants de palettes (emballage lourd) s'approvisionnent essentiellement en bois locaux d'épicéa de Sitka dont la qualité est appropriée.

Faute de la présence suffisante d'usines de pâte à papier et d'usines de panneaux, les bois d'industries sont mal valorisés sur le territoire breton.

En l'absence de bois feuillus de qualité intéressante, les scieries ont orienté leur activité sur le résineux. Les petites scieries ont de plus en plus de mal à rester concurrentielles face aux négoce et ont tendance à disparaître. Les scieries plus importantes ne proposent que très peu de bois d'œuvre aux seconds transformateurs. L'organisation du séchage du bois n'est pas au point et ne permet pas de répondre à la demande.

L'épicéa de Sitka est valorisable en bois d'œuvre. A l'heure actuelle, il est néanmoins transporté vers la Normandie qui possède des entreprises aux outils de transformation nécessaires. La ressource locale en Epicéa de Sitka n'est pas employée à sa juste valeur. Aussi l'association SitCOB (cité plus haut) tente de promouvoir l'utilisation de cette essence notamment en construction. Elle a réalisé des études sur la qualité des bois de Sitka pour l'obtention de certificats de conformité pour l'utilisation en bois construction.

Les acteurs de la seconde transformation ont des exigences spécifiques quand au bois qu'ils achètent : bois séchés, rabotés, traités et respectant les normes de résistance mécanique. La ressource n'étant pas adaptée à leurs besoins, ils s'approvisionnent presque exclusivement en bois d'importation via les négoce locales voire régionales. De plus, le prix du bois scié localement est trop conséquent et entraîne une utilisation privilégiée des bois d'importation. Les bois transitent par les principaux ports régionaux : Saint Briec, Saint Malo, Nantes.

### ***II5d. Focus sur la filière bois-emballage en peuplier dans les Côtes d'Armor***

Le département des Côtes d'Armor concentre de nombreuses scieries de transformation de bois de peuplier pour la fabrication d'emballage léger. Grande région maritime et rurale, la Bretagne a en effet un besoin important en cagettes, bourriches... pour répondre à la demande des activités conchyliques et maraîchères.

Sur le département, on constate la présence de

- l'entreprise Houée à Plancoët
- la société Rault à Landéria
- et l'entreprise Samson Bretagne Environnement à Ploumagoar.

Ces transformateurs ont de grandes difficultés à s'approvisionner en bois de peuplier de qualité en Bretagne pour répondre à leurs besoins de 130 000 m<sup>3</sup>/an dont seulement un tiers est fourni par la ressource régionale car :

- la surface de peupleraie en Bretagne est très faible (0,2% du territoire) faute de grande vallée fluviale dont les conditions naturelles sont propices au peuplier
- la surface de peupleraie diminue car cette essence est victime de nombreux préjugés notamment d'un point de vue environnemental. D'autre part, les peupleraies sont fréquemment de surface faible et, de ce fait, non soumise à l'obligation légale de reconstitution. Pourtant depuis 2011, la charte « Merci le peuplier ! » permet aux propriétaires de bénéficier de 2,5€/plant versé par les

acheteurs de lots de bois adhérents à cette charte. En Bretagne, la société Rault ainsi que l'entreprise Samson sont toutes deux adhérentes à cette charte.

Pour répondre à la demande locale en bois de peuplier, un réel investissement pour le développement de la ressource en peuplier est indispensable en Bretagne. Ainsi, l'Atelier pour le Développement du Peuplier en Bretagne (ADEP) a été créé en 2013 pour promouvoir et expérimenter sur cette essence. L'ADEP est pilotée par le CRPF de Bretagne.

### ***II5e. Le secteur bois-énergie***

En Bretagne, le Plan bois-énergie a été reconduit pour la troisième fois sur la période 2007-2013 et résulte d'un partenariat entre l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), le Conseil Régional, et les 4 Conseils Généraux depuis 1995. Il a pour objectif principal le développement fiable et durable du secteur bois énergie plaquette c'est-à-dire :

- structurer l'offre de bois permettant un approvisionnement sécurisé et une bonne valorisation des gisements disponibles,
- réaliser des chaufferies bois dans des bâtiments où les efforts en termes de maîtrise des consommations auront été effectués, et où la technologie du chauffage automatique à bois déchiqueté est adaptée et efficace.

L'association AILE (Association d'Initiatives Locales pour l'Energie et l'Environnement) est l'agence locale bretonne mandatée pour l'expérimentation de projets en matière de bois énergie notamment.

Même si à l'heure actuelle, la filière est peu professionnalisée, le bois bûche est un mode de chauffage traditionnel qui reste très utilisé. Néanmoins, l'évaluation de la consommation en bois de feu est très délicate à estimer car l'autoconsommation ne peut être chiffrée avec exactitude.

En terme de bois énergie, l'association AILE identifie les alentours de Guingamp comme « un territoire avec une filière multi-acteurs ». Les chaudières à bois se développent considérablement chez les privés et l'engouement pour les chaudières collectives est notable. A proximité du secteur, on dénombre quelques plateformes capables d'approvisionner en plaquettes issues de bois des forêts environnantes:

- deux scieries (valorisation de ses produits connexes): Samson Bretagne Environnement à Ploumagoar (22) et APROBOIS à Carhaix Plouguer (29)
- une plateforme d'exploitant forestier : la SARL Le Boulanger à Plounérin (22).

La filière bois énergie (notamment la filière plaquettes forestières) dans la moitié ouest de la Bretagne sera amenée à se développer dans les prochaines années pour répondre à la demande mais sa structuration est nécessaire. Il convient d'être vigilant néanmoins quant à la ressource issue des forêts et garder à l'esprit que le bois énergie reste un produit connexe dans le cadre d'une sylviculture productrice de bois d'œuvre.

Sur l'ensemble du territoire breton, le nouveau programme de financements BFB devrait venir alimenter cette demande en bois énergie issu des forêts, que ce soit du bois bûche ou du bois déchiqueté. D'autre part, un nouveau programme national de financements, qui sera lancé en 2015 et relevant de l'ADEME, devrait permettre

- aux acteurs de la filière d'investir dans du petit matériel
- de mettre en œuvre une animation spécifique de territoire pour l'approvisionnement de la filière via l'amélioration de peuplements forestiers.

### ***II6. Contexte et analyse des enjeux environnementaux, paysagers et sociaux***

Plusieurs mesures environnementales réglementaires et non réglementaires attestent d'un patrimoine naturel riche sur le secteur de Guingamp Sud 2. La carte en p.25 localise ces différents zonages.

	Mesures	Intitulé du site
<b>Mesures non réglementaires</b>	ZNIEFF type 1	Tourbières de Nonennou Prairies tourbeuses du Haut Blavet Ruisseau et étang du Loc'h Tourbières de Lan Kerfaven et Kervran
	ZNIEFF type 2	Forêt du Duault (828,64 ha)
<b>Mesures réglementaires</b>	Sites classés au titre des monuments historiques	Eglise paroissiale de Saint Gilles de Pligeaux
	Natura 2000	Zone spéciale de Conservation ZSC FR 53 00007 des têtes du bassin du Blavet et de l'Hyères
	Arrêté préfectoral de protection de biotope	Arrêté de protection du biotope de Locarn

Le site Natura 2000 des têtes du bassin du Blavet et de l'Hyères comporte 1 509 ha de vallées boisées, landes, tourbières, chaos granitiques ; c'est-à-dire divers habitats et espèces d'intérêt communautaire. On notera, par exemple, la présence de la loutre d'Europe et de l'Ecrevisse à pattes blanches. La vulnérabilité du site concerne plus particulièrement les milieux ouverts, landes, prairies humides qui, par la modification des pratiques de culture (abandon de la fauche et du pâturage), ont tendance à être colonisés par des espèces arborées et à se refermer. Les actions de gestion préconisée devront donc s'axer vers la préservation de ces milieux d'intérêt communautaire.

Le Document d'Objectif (DOCOB) du site Natura 2000 est en cours d'élaboration pour l'extension du site.



*Les gorges de Toul'Goulic*

Certains sites ont un attrait touristique majeur pour la région. C'est le cas par exemple des gorges de Toul'Goulic. Les peuplements forestiers qui les bordent ont un intérêt paysager qu'il convient de préserver.

Sur ce site, 172,3 ha font l'objet de l'arrêté préfectoral des Landes de Locarn signé le 18 juillet 1988. Il interdit toutes pratiques qui pourraient nuire aux espèces animales ou végétales des landes et tourbières de Locarn définies par la loi du 10 juillet 1976, à leurs habitats, à leur alimentation, à leur cycle biologique...

Les espèces animales protégées sont le busard cendré, le busard Saint Martin, le courlis cendré.

Les espèces végétales sont les droseras, petites plantes carnivores de la famille des droséracées.

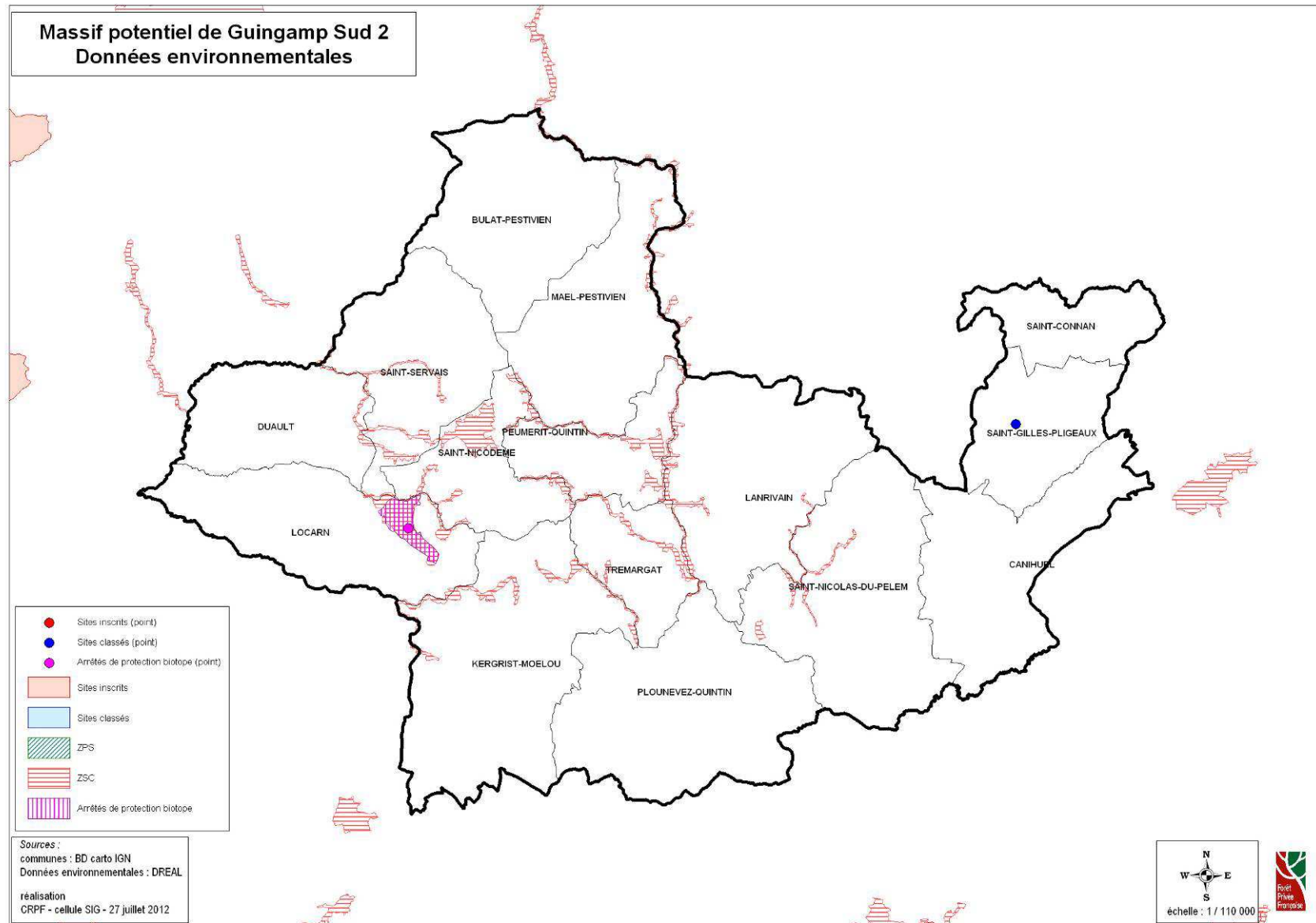


*Les landes de Locarn*

L'exploitation forestière est relativement peu impactée par ces deux mesures réglementaires. Elles concernent surtout les milieux ouverts. Néanmoins, les nouveaux boisements doivent faire l'objet d'une attention particulière pour ne pas être engagés sur des parcelles aux enjeux environnementaux et/ou paysagers importants.

Les forêts bretonnes influent directement sur le cadre de vie et, de ce fait, le bien-être des populations. De plus, en tant que patrimoine naturel, elles doivent être préservées. Aussi, au-delà des mesures réglementaires citées ci-dessus, les espaces boisés méritent une attention particulière et une gestion raisonnée. Le secteur de Guingamp Sud 2 présente un patrimoine naturel riche qui détient un attrait touristique remarquable. Les enjeux paysagers liés aux espaces boisés sont donc très importants et devront être pris en compte lors de la réflexion sur la mise en œuvre de l'action PDM.

Les principes de gestion durable des forêts sont énoncés par les cahiers des charges des certifications forestières (PEFC et FSC). Les propriétaires forestiers sont invités à adhérer à la certification afin de garantir le respect de ces principes dans leur gestion.



Carte 7 : Enjeux environnementaux sur le secteur du PDM de Guingamp Sud 2

**Conclusion du diagnostic de territoire :**  
**atouts, points de blocage, évolution sur 10 ans, enjeux, objectifs stratégiques**

Le tableau qui suit dresse un diagnostic (atouts et contraintes) du massif de Guingamp Sud 2 à partir des éléments cités dans le diagnostic de territoire:

	<b>Positif</b>	<b>Négatif</b>
Ressource	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pression humaine faible permettant le développement forestier</li> <li>➤ Conditions climatiques favorables au bon développement de la végétation</li> <li>➤ Initiative locale pour une gestion collective des bois de la commune de Trémargat</li> <li>➤ Pool de gros propriétaires forestiers privés pouvant jouer un rôle moteur</li> <li>➤ Enjeux environnementaux et paysagers compatibles avec la gestion forestière en vu de la production de bois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Potentiel de sol assez faible laissant peu de choix quant aux essences à planter</li> <li>➤ Forêt privée très morcelée</li> <li>➤ Bois feuillus présentant des qualités faibles qui ne répondent pas à la demande des acheteurs de bois</li> <li>➤ Ressource résineuse arrivant à maturité doit être renouvelée pour une pérennisation de la filière</li> <li>➤ Interrogations sur l'avenir des peuplements d'épicéas de Sitka (problèmes sanitaires tel que le dendroctone, potentialité des sols en seconde génération...)</li> </ul>
Filière	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Filière économique au développement axé sur la ressource résineuse, notamment en épicéa de Sitka (association SITCOB sur le pays Centre Ouest Bretagne)</li> <li>➤ Gestionnaires professionnels et exploitants, ETF de proximité en bon nombre</li> <li>➤ Usines de transformations bretonnes de bois de peuplier concentrées dans les Côtes d'Armor</li> <li>➤ Filière bois énergie multi-acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Filière présentant un manque quant aux débouchés des bois résineux de seconde qualité et des feuillus de qualité de bois faible</li> <li>➤ Usines de transformations de bois de peuplier s'approvisionnant pour les 2/3 de leurs besoins hors de Bretagne</li> <li>➤ Zone géographique faiblement attractive pour les activités économiques</li> </ul>
Éléments extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Proximité de la commune de Guingamp pouvant influencer positivement la demande en bois bûche</li> <li>➤ Mise en place du programme de financements des projets de boisement de terres délaissées et de transformation de peuplements pauvres « Breizh Forêt Bois »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ports maritimes bretons permettent l'exportation et l'importation ce qui n'incite pas le développement d'une filière locale (par exemple, on note un approvisionnement majoritaire en bois d'importation pour la seconde transformation)</li> </ul>

Evolutions sur 10 ans :

- Sur le plan social : Très faible : ce secteur très rural est faiblement attractif que ce soit pour la résidence ou les activités économiques. Au niveau touristique, on note quelques sites naturels à l'attrait important (ex : les gorges de Toul'Goulic) mais aucune démarche de développement n'est envisagée pour en accentuer la fréquentation.
  
- Sur le plan économique : La filière forêt-bois est axée sur la ressource résineuse. La perspective d'évolution vers une réelle structuration d'une filière valorisant le bois des feuillus est très faible car la qualité du bois sur pied est réduite. La seule valorisation possible reste le bois énergie sachant que la demande locale en bois déchiqueté est vouée à augmenter.  
  
Les transformateurs de bois se montrent inquiets pour la pérennité de la ressource résineuse qui, aujourd'hui, arrive à maturité et présente des problèmes sanitaires que l'on cherche à maîtriser.  
  
Il en va d'ailleurs de même concernant le renouvellement des peupleraies malgré la mise en œuvre de la charte « Merci le peuplier ! ». Pourtant, la demande en bois par les transformateurs de peuplier est localement importante.
  
- Sur le plan environnemental : Le site Natura 2000 sur une partie de la surface du PDM a été désigné pour la préservation des habitats d'intérêt communautaire de landes et tourbières. Les plantations de ces milieux ouverts y sont interdites car incompatibles avec leur conservation. Une éventuelle absence de gestion de ces milieux peut conduire à une colonisation par une végétation spontanée d'accrus ligneux.

A partir de ce diagnostic de territoire, 3 axes d'actions ont été définis pour mener l'opération PDM. Ils ont été validés par comité de pilotage qui s'est réuni le 24 juin 2014 (cf. Annexe 3).

- **Axe 1. Mobilisation et pérennité de la ressource en résineux et peuplier** : D'après les expériences des premiers PDM mis en œuvre par le CRPF et au cours du travail de diagnostic et de concertation avec les acteurs du territoire, il est apparu que les ressources résineuse et en peuplier correspondent à celles sur lesquelles une Stratégie Locale de Développement Forestier (SLDF) aurait le plus de résultats et d'impacts. En effet, il a semblé judicieux de concentrer les efforts sur une ressource ayant un minimum d'intérêt économique. Lorsque la qualité des bois ne répond pas aux exigences du marché local, les efforts restent fréquemment vains car les lots de bois ne se vendent pas ou alors à des prix trop faibles. D'autre part, une étude ressource résineuse (pin maritime et épicéa de Sitka) mise en œuvre par le CRPF et encadrée par l'IGN, est envisagée pour affiner celle réalisée en décembre 2012 car cette dernière semble manquer de fiabilité. La prospection de terrain réalisée lors de ce PDM donnera au CRPF la possibilité d'avoir une vision plus fine de la ressource à l'échelle du massif de Guingamp Sud 2.

- **Axe 2. Expérimentation et promotion du nouveau programme Breizh Forêt Bois**

- **Axe 3. Participation à l'action de développement local sur la commune de Trémargat.**

Suite à ce diagnostic de territoire, différents enjeux prioritaires et objectifs stratégiques spécifiques au Plan de Développement de Massif de Guingamp Sud 2 peuvent être cités. On pourra trouver les actions opérationnelles à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs de la SLDF accompagnées d'indicateurs quantifiables au chapitre suivant.



**Enjeu 1****Impliquer l'ensemble des acteurs du territoire pour une action globale de développement territorial**

- Objectif stratégique 1.1 Rencontrer des élus locaux pour identifier leurs volontés d'entreprendre une action locale de développement
- Objectif stratégique 1.2 Réunir un Comité de pilotage intégrant des élus locaux ainsi que l'ensemble des acteurs de la filière locale et des usagers du territoire pour valider les étapes du projet

Les élus locaux peuvent soutenir l'opération en mettant à disposition les locaux nécessaires aux réunions publiques, en communiquant l'information auprès de la population locale... A terme, les actions menées sont susceptibles d'impacter le territoire et nécessitent donc leur approbation et soutien. Ils peuvent également apporter un regard expert sur leur territoire qu'ils connaissent bien. D'autre part, l'adhésion de l'ensemble des acteurs du territoire (usagers, acteurs économiques...) et des élus locaux permettra de pérenniser plus aisément les actions menées en répondant à leurs besoins. Cette collaboration s'effectue notamment lors de la constitution d'un Comité de pilotage (CoPil). Les réunions du CoPil permettent également de rencontrer l'ensemble des acteurs cités préalablement et de créer une réelle concertation. Ces échanges sont indispensables pour que tous s'approprient le projet.

**Enjeu 2****Dynamiser la gestion de la ressource avec pour valorisation privilégiée en bois d'œuvre**

- Objectif stratégique 2.1 Identifier les possibilités d'amélioration des peuplements résineux et peupleraies par une prospection de terrain
- Objectif stratégique 2.2 Identifier les possibilités de renouvellement des peuplements résineux et peupleraies par une prospection de terrain
- Objectif stratégique 2.3 Recenser les souhaits des propriétaires de participer à des opérations groupées
- Objectif stratégique 2.4 Organiser au besoin des opérations sylvicoles groupées

L'accroissement de la mobilisation en bois est un objectif essentiel de l'action PDM. Le secteur de Guingamp Sud 2 possède une ressource forestière intéressante essentiellement résineuse (épicéa de Sitka, douglas...) pour la production de bois d'œuvre. La filière économique locale s'est d'ailleurs développée autour de cette ressource. D'autre part, la filière bois emballage est très importante dans les Côtes d'Armor du fait de la présence de nombreuses scieries de transformation de bois de peuplier. La ressource locale en peuplier ne parvient pas à répondre aux besoins en bois de cette dernière. Dans la mesure du possible, la production de bois d'œuvre est l'objectif à favoriser dans le cadre d'une sylviculture durable. L'amélioration des peuplements résineux ou mixtes (dépressages, éclaircies, détourage des tiges de taillis se prêtant à la conversion), la récolte des bois arrivés à maturité et le renouvellement des peuplements résineux et des peupleraies constituent donc les opérations sylvicoles principales sur le massif du PDM.

**Enjeu 3****Développer la culture forestière des petits propriétaires pour dynamiser durablement la gestion**

- Objectif stratégique 3.1 Rencontrer les propriétaires pour vulgariser sur la gestion durable des forêts
- Objectif stratégique 3.2 Recenser les souhaits des propriétaires de participer à des actions de formation
- Objectif stratégique 3.3 Organiser au besoin des actions de formation (cycle complet ou démonstrations sur un thème précis)



---

**Objectif stratégique 3.4 Augmenter la part de forêt dont la gestion durable est garantie et certifiée**

Pour remédier au manque de dynamisme de la gestion forestière, il est primordial d'aller directement à la rencontre des propriétaires. Dans le cadre des PDM, le CRPF souhaite favoriser la vulgarisation forestière et la formation des propriétaires en organisant des actions de formation groupée de type cycle FOGEFOR (Formation à la GEstion FOrestière) et/ou des démonstrations groupées. Les propriétaires auront ainsi l'occasion de se familiariser avec le monde forestier, d'être sensibilisés aux problématiques de multifonctionnalité de la forêt, aux enjeux environnementaux et paysagers tout en s'initiant aux principes de la gestion forestière. Une action de développement doit être pérenne dans le temps. Développer la culture forestière des propriétaires, plus qu'une action coups de poing, permettra certainement une dynamisation de la gestion sur le long terme.

Ces rencontres directes doivent être ciblées prioritairement vers les propriétaires méconnus du CRPF. Ce sont les petits propriétaires qui n'adhèrent à aucun document de gestion durable. Néanmoins, il convient de noter qu'aucun propriétaire n'est exclu des actions PDM. Les gros propriétaires identifiés pourraient même jouer un rôle moteur quant au lancement et à la communication autour de l'action.

**Enjeu 4**
**Apporter un appui technique aux volontés locales de développement rural et forestier**

Comme indiqué dans le diagnostic de territoire, les habitants de la commune de Trémargat (des agriculteurs pour la plupart) ont lancé un projet de gestion collective de l'espace rural, d'entretien des paysages et de valorisation des bois de la commune autant que possible en circuit court. Le diagnostic de territoire a été l'occasion de réaliser un examen plus poussé de ce territoire, dans lequel est intégrée la commune de Trémargat. La phase de concertation avec les acteurs du territoire indispensable à la mise en place de la Stratégie Locale de Développement Forestier sera l'occasion de rencontrer ce collectif, identifier leurs souhaits et évaluer l'implication du CRPF au sein de ce projet par rapport à la cohérence de leurs objectifs avec ceux du Plan de Développement de Massif.

**Enjeu 5**
**Prendre en compte la multifonctionnalité de la forêt dans le projet de développement forestier**


---

**Objectif stratégique 5.1 Intégrer les sensibilités paysagères du territoire**
**Objectif stratégique 5.2 Prendre en compte les enjeux environnementaux**

Les zonages règlementaires environnementaux impactent peu la gestion forestière sur le secteur de Guingamp Sud 2. Néanmoins, ce secteur présente un taux de boisements résineux important du fait, notamment, des nombreux boisements induits par le Fond Forestier National à partir des années 60. Le maintien d'une certaine diversité forestière reste donc indispensable d'un point de vue environnemental, paysager ou encore cynégétique. D'autre part, ce territoire au relief marqué, présente des enjeux paysagers importants. La gestion sylvicole traditionnelle des boisements résineux, le maintien de la répartition des boisements sur les versants, la fermeture des milieux ouverts et des fonds de vallée... autant de problématiques qu'il faut prendre en compte dans la gestion forestière locale.

## Enjeu 6 Expérimenter pour anticiper l'avenir

Dans le cadre de l'opération PDM, le focus appliqué au massif de Guingamp Sud 2 permet d'identifier des problématiques spécifiques qu'il est essentiel d'étudier. D'après le diagnostic, un enjeu majeur du territoire correspond à la pérennité et au renouvellement de la ressource résineuse. Le démarrage du programme de financements BFB apporte de nouvelles perspectives sur le territoire de Guingamp Sud 2. Sur ce secteur, il semble que des surfaces importantes de terres agricoles délaissées ou fonds de vallée se boisent naturellement par des boisements spontanés feuillus de faible valeur économique. En parallèle des problématiques paysagères ou environnementales que cela induit, les parcelles ainsi boisées ne sont pas valorisées.

Le PDM permet une animation de proximité sur le territoire et est donc l'occasion d'anticiper la mise en œuvre de ce programme dont l'ouverture des appels à projets est prévu pour le printemps 2015. D'autant plus que le manque d'incitations financières s'est révélé problématique pour la mobilisation des propriétaires forestiers lors des trois premiers PDM. Ainsi, dans un premier temps, le PDM pourrait donc être l'occasion :

- **d'identifier les faisabilités techniques de ce programme.** En effet, le bois issu d'accrus et de feuillus pauvres est peu valorisable et les peuplements sont donc peu étudiés. Les terres qui se sont boisées naturellement du fait de la déprise agricole ne sont généralement pas valorisées. Il conviendrait donc d'affiner les faibles connaissances sur ces types de peuplements.
- **d'identifier l'acceptabilité du projet par les propriétaires.** En effet, concernant plus particulièrement les accrus, les propriétaires sont, a priori, issus majoritairement du monde agricole. Ainsi, nous ne pouvons prévoir leur réaction quant à leur volonté de boiser leur terre.

## ***CHAPITRE 3***

# ***La Stratégie de Développement Forestier adapté au massif de Guingamp Sud 2***

### III1. Plan d'actions prévisionnel, modalités de financements prévisionnel et indicateurs de suivi et d'évaluation

On trouvera le plan pluriannuel, le chiffrage et le plan de financement de ces actions en annexe 6 du présent document. Il ne s'agit évidemment que de documents prévisionnels.

#### Action 1 Dynamiser la gestion durable de la ressource pour une meilleure valorisation du bois

##### Sous action 1.1 Recenser et contacter les propriétaires « cible »

Description	Pour réaliser ce recensement, un travail cartographique sera réalisé par le technicien responsable de la cellule SIG du CRPF de Bretagne. Celui-ci utilisera la base de données cadastrale mise à la disposition du CRPF pour identifier les propriétaires « cible », c'est-à-dire ceux à laquelle se destine prioritairement l'action de développement et qui seront directement contactés par courrier. Sur le secteur de Guingamp Sud 2, il s'agit des propriétaires de peuplements résineux, mixtes ou de peupleraies possédant entre 2 et 25 ha sans document de gestion durable.
Financements	FEADER Dispositif 314 A du DRDR Bretagne, Conseil Régional (convention annuelle), Conseil Général (convention annuelle), autofinancement CRPF
Indicateurs	- Moyens humains mis en œuvre - Nombre de courriers envoyés aux propriétaires « cible »

##### Sous action 1.2 Affiner les possibilités d'amélioration et de renouvellement des peuplements résineux, mixtes et de peupleraies par une prospection de terrain

Description	A partir du travail cartographique préalable, chaque propriété identifiée sera examinée sur photo-aérienne pour effectuer un pré-diagnostic des parcelles. Ce pré-diagnostic permet d'affiner la sélection en rejetant les parcelles dont l'usage du sol ne justifie pas de diagnostic forestier. La prospection de terrain permettra de visiter l'ensemble des parcelles sélectionnées lors du pré-diagnostic. Ces visites réalisées par le technicien seront l'occasion d'affiner le diagnostic global du territoire. Elles révéleront la part effective des parcelles boisées en résineux ou en peuplier nécessitant des travaux (entretiens, dégagements, plantations), des opérations sylvicoles d'amélioration (éclaircie) ou de renouvellement (récolte et reboisement). Ces diagnostics prendront en compte la multifonctionnalité des forêts en intégrant les enjeux environnementaux et les aspects paysagers qui peuvent exister sur le secteur.
Financements	FEADER Dispositif 314 A du DRDR Bretagne, Conseil Régional (convention annuelle), Conseil Général (convention annuelle), autofinancement CRPF
Indicateurs	- Moyens humains mis en œuvre - Nombre de diagnostics réalisés - Surface diagnostiquée - Surface améliorable potentielle - Surface renouvelable potentielle

##### Sous action 1.3 Recenser les souhaits des propriétaires de participer à des opérations sylvicoles groupées

Description	La seule faisabilité technique ne suffit pas pour mettre en œuvre des opérations sylvicoles groupées ou non. Le propriétaire est le seul décisionnaire de ce qu'il souhaite réaliser chez lui. Aussi, à la suite de la prospection de terrain, une phase d'animation doit être mise en œuvre
-------------	--

auprès des propriétaires qui pourront choisir de:

- participer à des opérations groupées dans le cadre de l'action PDM
- réaliser les opérations par lui-même
- contractualiser avec un maître d'œuvre professionnel
- contractualiser directement par lui-même avec un exploitant
- ne rien faire.

Cette phase d'animation pourra se formaliser par des réunions d'information auxquelles les propriétaires dont les parcelles nécessitent des travaux et/ou coupes seront conviés. Des rencontres sur le terrain pourront éventuellement être organisées.

Financements	FEADER Dispositif 314 A du DRDR Bretagne, Conseil Régional (convention annuelle), Conseil Général (convention annuelle), autofinancement CRPF
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens humains mis en œuvre</li> <li>- Nombre de réunions d'information organisées</li> <li>- Nombre d'invitations envoyées</li> <li>- Nombre de personnes présentes aux réunions d'information</li> </ul>

#### Sous action 1.4 Organiser au besoin des opérations sylvicoles groupées

Description	Les petites propriétés forestières se heurtent aux contraintes économiques des exploitants pour la réalisation de leurs opérations sylvicoles. En effet, on considère qu'en dessous de 3 ha, l'exploitant ne déplacera pas la machine car les frais engagés sont trop importants au vu des recettes réalisées. Le regroupement des parcelles exploitables par lot pourraient permettre de rendre les lots de bois plus attractifs pour les acheteurs, et peut-être obtenir des prix plus intéressants pour les vendeurs. La mise en relation entre les propriétaires et les acheteurs de bois ne pourra être réalisée par le CRPF car dépendant du secteur marchand. A ce stade, un maître d'œuvre professionnel devra être désigné pour réaliser cette opération.
Financements	Néant car entre les mains des maîtres d'œuvres professionnels
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens humains mis en œuvre</li> <li>- Nombre de propriétaires souhaitant passer par les opérations organisées dans le cadre du PDM</li> <li>- Surface concernée par type d'opération</li> <li>- Nombre de lots constitués</li> <li>- Surface et nombre de propriétaires par lot</li> </ul>

## Action 2 Développer la culture forestière des petits propriétaires pour dynamiser durablement la gestion sylvicole

<b>Sous action 2.1</b>	<b>Rencontrer directement les propriétaires pour vulgariser sur la gestion durable des forêts</b>
Description	<p>Les propriétaires forestiers recensés dans le cadre de l'action 1. seront contactés par courrier pour les informer du passage d'un agent du CRPF dans leur propriété. Ils pourront ainsi faire connaître leur souhait de participer à cette visite. Ces retours donneront également l'occasion au CRPF d'évaluer le dynamisme des propriétaires forestiers locaux.</p> <p>Les propriétaires pourront également être conviés à des réunions d'information qui pourront être animées conjointement entre les ingénieurs et les techniciens de secteurs du CRPF. Ces réunions seront l'occasion de leur présenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le CRPF et ses missions,</li> <li>- l'action PDM, son principe et ses objectifs,</li> <li>- quelques notions de base en gestion forestière,</li> <li>- Mais également de leur proposer des rencontres individuelles gratuites de leur propriété.</li> </ul>
Financements	FEADER Dispositif 314 A du DRDR Bretagne, Conseil Régional (convention annuelle), Conseil Général (convention annuelle), autofinancement CRPF
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions publiques</li> <li>- Moyens humains mis en œuvre</li> <li>- Nombre de propriétaires rencontrés en réunion publique et en visite diagnostic</li> <li>- Nombre de propriétaires rencontrés en visite individuelle</li> </ul>
<b>Sous action 2.2</b>	<b>Proposer des actions collectives de formation et recenser les souhaits des propriétaires d'y participer</b>
Description	<p>Avant de mettre en œuvre de nouvelles actions de formation, et pour que celles-ci soient véritablement adapté au public « cible » de l'opération PDM, il est important de recenser les souhaits de celui-ci. En effet, si une trop faible volonté ressort de ces entretiens, des actions spécifiques peuvent s'avérer inutiles. D'autre part, des thématiques directement adaptées au secteur pourront être identifiées lors de ces entretiens. Une fois ceux-ci identifiées, d'autres moyens de communication pourront être utilisés pour toucher un plus grand nombre de propriétaires.</p>
Financements	FEADER Dispositif 314 A du DRDR Bretagne, Conseil Régional (convention annuelle), Conseil Général (convention annuelle), autofinancement CRPF
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens humains mis en œuvre</li> <li>- Nombre de publications diverses</li> <li>- Nombre d'actions de formation organisées (démonstrations groupées sur des thématiques précises, formations groupées...)</li> <li>- Nombre de participants dont inconnus du CRPF</li> </ul>
<b>Sous action 2.3.</b>	<b>Organiser au besoin des actions collectives de formation</b>
Description	<p>Selon les souhaits des propriétaires, pourront être organisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des démonstrations groupées sur des thématiques précises adaptées aux enjeux du secteur PDM et des propriétaires rencontrés (ex : abattage mécanisé dans les peuplements résineux...)</li> <li>- des formations collectives sur des thématiques précises adaptées aux enjeux du secteur PDM et des propriétaires rencontrés</li> <li>- des cycles complets de formation à la gestion forestière (type FOGEFOR Formation à la Gestion</li> </ul>

	Forestière organisée par le CRPF)
Financements	FEADER Mesure 111 A du PDRH Bretagne (pour le FOGEFOR), FEADER Dispositif 314 A du DRDR Bretagne (pour les autres actions de formation), Conseil Régional (convention annuelle), Conseil Général (convention annuelle), autofinancement CRPF
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens humains mis en œuvre</li> <li>- Nombre d'actions de formation organisées (démonstrations groupées sur des thématiques précises, formations groupées...)</li> <li>- Nombre de participants dont inconnus du CRPF</li> </ul>

#### **Sous action 2.4 Augmenter la part de forêt dont la gestion durable est garantie et certifiée**

Description	Chaque rencontre avec les propriétaires pourra être l'occasion pour le technicien de secteur d'expliquer l'importance de détenir un Document de Gestion Durable pour sa forêt et d'adhérer à la certification forestière.
Financements	FEADER Dispositif 314 A du DRDR Bretagne, Conseil Régional (convention annuelle), Conseil Général (convention annuelle), autofinancement CRPF
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens humains mis en œuvre</li> <li>- Nombre de Documents de Gestion Durable signés (PSG, CBPS, RTG) et surface correspondante</li> <li>- Nombre d'adhésion à la certification forestière (PEFC, FSC) et surface correspondante</li> </ul>

### Action 3 Apporter un appui technique aux volontés locales de développement rural et forestier

Financements FEADER Dispositif 314 A du DRDR Bretagne, Conseil Régional (convention annuelle), Conseil Général (convention annuelle), autofinancement CRPF

- Moyens humains mis en œuvre

Indicateurs - Nombre d'actions de formation spécifiques organisées sur la commune

- Nombre de personnes présentes aux actions de formation

#### Sous action 3.1 Rencontrer, échanger, identifier les souhaits et besoins du collectif

Description Le projet de valorisation de la ressource en bois à l'initiative des agriculteurs de la commune de Trémargat a été évoqué précédemment. Dans un premier temps, il convient de respecter une étape de concertation avec les acteurs de la commune à l'initiative du projet, les élus locaux ainsi que le porteur du projet, c'est-à-dire le Pays COB (Centre Ouest Bretagne) pour identifier leurs besoins quant à la participation et aux apports du CRPF (au même titre que les autres organismes contactés par le Pays COB sur le bocage par exemple) au sein de ce projet.

Cette concertation pourra être opérée dans le cadre, notamment, des réunions du Comité de pilotage constitué par le Pays COB.

#### Sous action 3.2 Accompagner techniquement

Description En amont du projet et avant les mises en œuvre concrètes, le pays COB a sollicité le CRPF de Bretagne pour que celui-ci accompagne techniquement le projet des agriculteurs de Trémargat pour ce qui est de la ressource forestière. Le Pays COB a réalisé la même demande auprès du Conseil Général 22 pour la partie bocagère de la ressource de la commune. Suivant les résultats de la sous action 3.1., ce suivi technique pourra prendre des formes différentes.

#### Sous action 3.3 Organiser des actions de formation à la gestion forestière spécifiques

Description A priori, les agriculteurs à l'initiative du projet se sont montrés très intéressés pour être formés aux principes fondamentaux de la gestion forestière durable. En effet, ils souhaitent pouvoir gérer leur ressource, potentiellement de manière collective et indépendante. Le CRPF de Bretagne peut tout à fait se positionner comme formateur et organiser des sessions de formation spécifique sur la commune, adaptées aux besoins des habitants et agriculteurs propriétaires de forêts.



## Action 4 Expérimenter et promouvoir le programme Breizh Forêt Bois pour anticiper l'avenir

Financements	FEADER Dispositif 314 A du DRDR Bretagne, Conseil Régional (convention annuelle), Conseil Général (convention annuelle), autofinancement CRPF
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyen humain mis en œuvre</li> <li>- Nombre de thématiques abordées</li> <li>- Nombre de sites expérimentaux mis en place sur le secteur du PDM</li> </ul>

### Sous action 4.1 Identifier les parcelles potentiellement éligibles à BFB

Description	<p>A l'image des actions réalisées dans le cadre du PDM des Monts d'Arrée (réalisé à la même période que le PDM de Guingamp Sud 2 et également animé par le CRPF), l'identification des parcelles potentiellement éligibles à BFB pourrait être effectuée grâce à un travail cartographique « par exclusion ». Il conviendrait de faire un bilan sur le secteur des données d'occupation du sol existantes pour identifier les parcelles présumées en friches et/ou constituées de forêts améliorables, c'est-à-dire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sans enjeux environnementaux ou usages (agricoles...) identifiés</li> <li>- aux des enjeux compatibles avec l'implantation de boisements résineux (captages d'eau, Monuments Historiques, ZPPAUP...)</li> <li>- aux enjeux incertains à vérifier sur le terrain (milieux d'intérêt communautaire tels que les zones humides potentielles, enjeux paysagers à envisager au cas par cas...).</li> </ul> <p>Attention néanmoins, le travail non exhaustive mais cependant très fouillé du Parc Naturel Régional d'Armorique sur ce secteur ne pourra être que partiellement reconduit sur d'autres territoires puisqu'ailleurs, les données cartographiques disponibles sont moins, voir beaucoup moins, étoffées.</p> <p>A la suite de ce travail cartographique, une prospection de terrain pourra être envisagée pour valider l'identification préalable des parcelles. Cette prospection permettrait d'examiner les critères qui ne peuvent être examinés de façon systématique par travail cartographique, comme par exemple la sensibilité paysagère.</p>
-------------	--

### Sous action 4.2 Identifier l'acceptabilité du projet de boisement/reboisement par le propriétaire

Description	<p>A la suite du travail cartographique et de la prospection de terrain, une animation auprès des propriétaires ainsi identifiés (sous action 4.3.) pourrait être réalisée pour promouvoir le nouveau programme de financement des projets de boisement de terres délaissées et de transformation de peuplements forestiers pauvres. Cette animation pourrait être envisagée par le biais de réunions, publiques ou non, ou de rencontres individuelles selon les résultats de la sous action 4.1.</p>
-------------	--

### Sous action 4.3 Promouvoir le nouveau programme de financement BFB

Description	<p>Tout au long de la mise en œuvre du PDM de Guingamp Sud 2, les rencontres avec les acteurs du territoire et de la filière forêt-bois et des propriétaires pourront être l'occasion de promouvoir le nouveau programme, d'en expliquer les modalités.</p>
-------------	---

### III2. L'approche collective du massif pour l'émergence de la SLDF

La **phase d'émergence du PDM** a permis de débiter les actions 1, 3 et 4 répondant aux trois axes de travail validés par le Comité de pilotage. Cette phase d'émergence permet de réaliser une étude préalable à la phase de mise en œuvre du PDM. Cette étude préalable permet d'échantillonner le territoire pour en avoir une vision plus fine et ainsi évaluer la pertinence de poursuivre le PDM via cette phase de mise en œuvre.

Ainsi, cette phase d'émergence a permis d'affiner les possibilités d'amélioration, de mobilisation et de renouvellement des peuplements résineux et des peupleraies via :

- une approche collective du massif (présentée en sous partie III2.), c'est-à-dire la concertation avec les acteurs du territoire et acteurs professionnels de la filière (cf. annexe 4) identifier les axes de travail du PDM ; mais également une étude cartographique et un travail de photo-interprétation permettant d'opérer un pré-diagnostic du territoire de l'opération PDM.
- une approche individuelle du massif (présentée en sous partie III3.), c'est-à-dire la visite-diagnostic individuelle des parcelles identifiées lors du pré-diagnostic. Cette visite a également permis de rencontrer un échantillon de propriétaires du secteur si ceux-ci en ont émis le souhait et ainsi évaluer leur motivation quant à la gestion de leur forêt.

#### Axe 1 : Mobilisation de bois résineux et de peuplier

Les opérations ont été ciblées sur les peuplements résineux purs, mixtes et les peupleraies inclus dans une propriété de 2 à 25 ha, *a priori* hors document de gestion durable car :

- ces peuplements ont été identifiés comme ceux aux enjeux et débouchés économiques compatibles avec une mobilisation accrue de la ressource en bois
- la problématique du renouvellement semble prédominant pour les acteurs de la filière sur ces deux ressources
- cette taille de propriété permet de toucher des propriétaires qui ne sont, *a priori*, pas au fait des principes de la gestion sylvicole mais dont la taille de la propriété est compatible avec une action de développement.

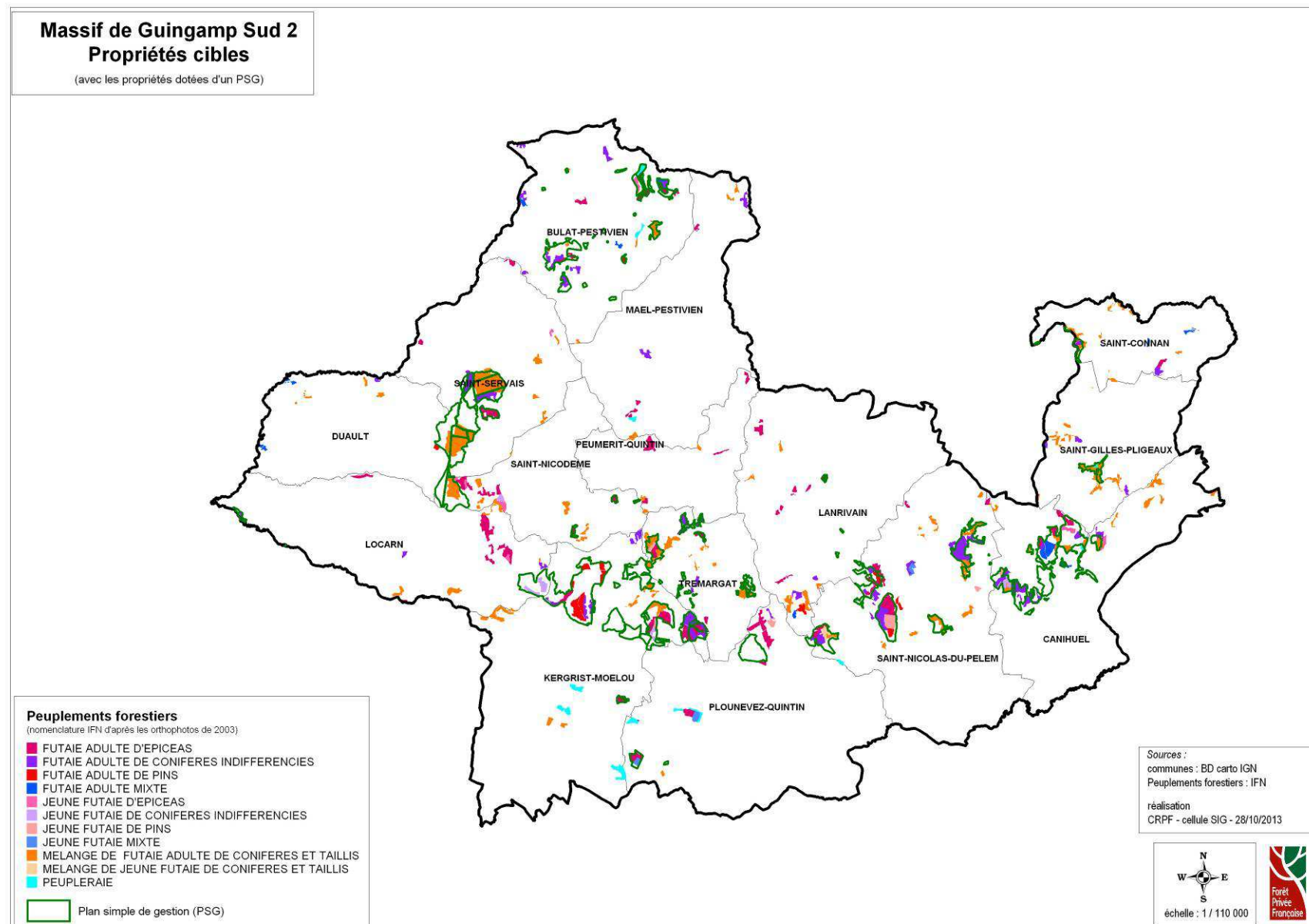
Il convient de noter néanmoins que l'identification de ce « public cible » ne signifie aucunement que d'autres propriétaires ne pourront se greffer à l'opération s'ils en émettent le souhait.

##### 1. Identification du public cible par travail cartographique

Un travail cartographique préalable a permis de localiser ces parcelles à partir du croisement des données IFN (2003) et cadastrale (2009).

Le secteur de Guingamp Sud 2 présente une certaine disparité dans les types de boisement. Néanmoins, il est possible de constater une prédominance des mélanges feuillus pauvres et des peuplements improductifs en bois de qualité. Les peuplements résineux purs, qu'ils soient jeunes ou adultes, arrivent en troisième position avec près de 13% de la surface boisée IFN ; soit 1 099,7 ha. En associant les autres peuplements mixtes et les peupleraies la surface atteint les 1 590,3 ha sachant que les peupleraies représentent une surface anecdotique de 49,4 ha.

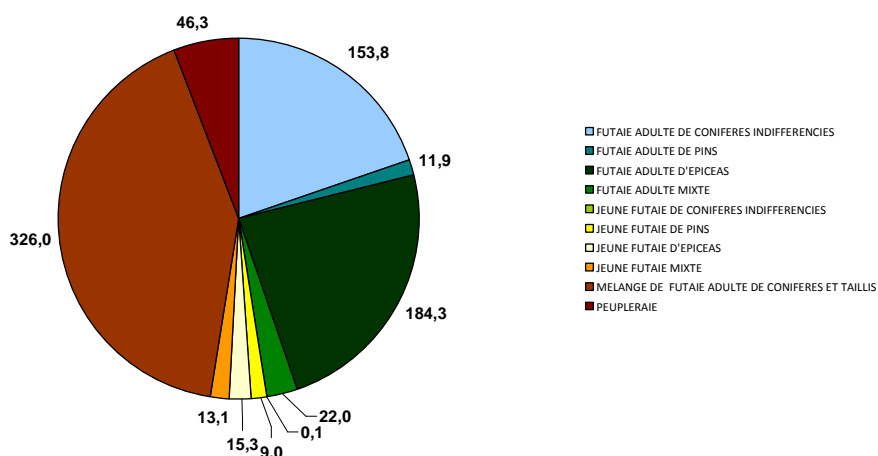
Le travail cartographique réalisé a permis de sélectionner les surfaces de peuplements résineux, mixtes et de peupleraies pour les propriétés de 2 à 25 ha *a priori* hors PSG. La surface totale ainsi sélectionnée représente 782 ha pour 170 propriétaires répartie comme l'indique le graphique ci-après. La carte est présentée à la page suivante. La surface moyenne de la parcelle est de 0,7 ha.



Carte 8 : Identification du public « cible » : peuplements IFN concernés par l'axe 1 et propriétés sous PSG

## Répartition de la surface par type de peuplement

Axe 1 - Propriété de 2 à 25ha hors PSG



## 2. Pré-diagnostic des parcelles (de octobre à novembre 2014)

En amont du travail de pré-diagnostic, la sélection des parcelles a été soumise au technicien de secteur dans les Côtes d'Armor, Jean-Pierre Drougard, qui a pu identifier un certain nombre de propriétés dont la gestion est autonome et dont l'intérêt pour des actions de développement forestier semble moindre. Les propriétaires sont déjà bien connus du CRPF.

Le travail de pré-diagnostic a été réalisé par le technicien de l'antenne des Côtes d'Armor Thomas Varquet par photo-interprétation et examen du cadastre. Ce travail a permis de limiter la zone à prospecter en vérifiant en amont la présence d'un îlot de résineux ou de peupliers. En cas d'absence de boisements résineux ou peupleraies la parcelle a été « rejetée » (cf. tableau page suivante).

Ces pré-diagnostic ont également permis

- de rejeter 44 ha de parcelles non boisées et 225,5 ha de propriétés dont la gestion est autonome
- d'ajouter 130,5 ha de parcelles constatées boisées en résineux d'après la photographie aérienne mais dont la nature d'occupation du sol n'a sans doute pas fait l'objet d'un changement auprès du cadastre par le propriétaire. En effet, ces parcelles n'ont pas été identifiées par l'étude cartographique.
- d'ajouter également 131,2 ha pour 48 propriétés comprises entre 1 et 2 ha dont la présence de boisement résineux a été constatée photo interprétation.

Finalement, 671,3 ha pour 159 propriétaires ressortent de ce pré-diagnostic pour bénéficier d'une visite individuelle de leur propriété.

Le tableau de la page suivante permet de distinguer par secteur les résultats de ce pré-diagnostic des parcelles suivant l'axe de travail.

## Axe 2 : Expérimentation et promotion du programme Breizh Forêt Bois

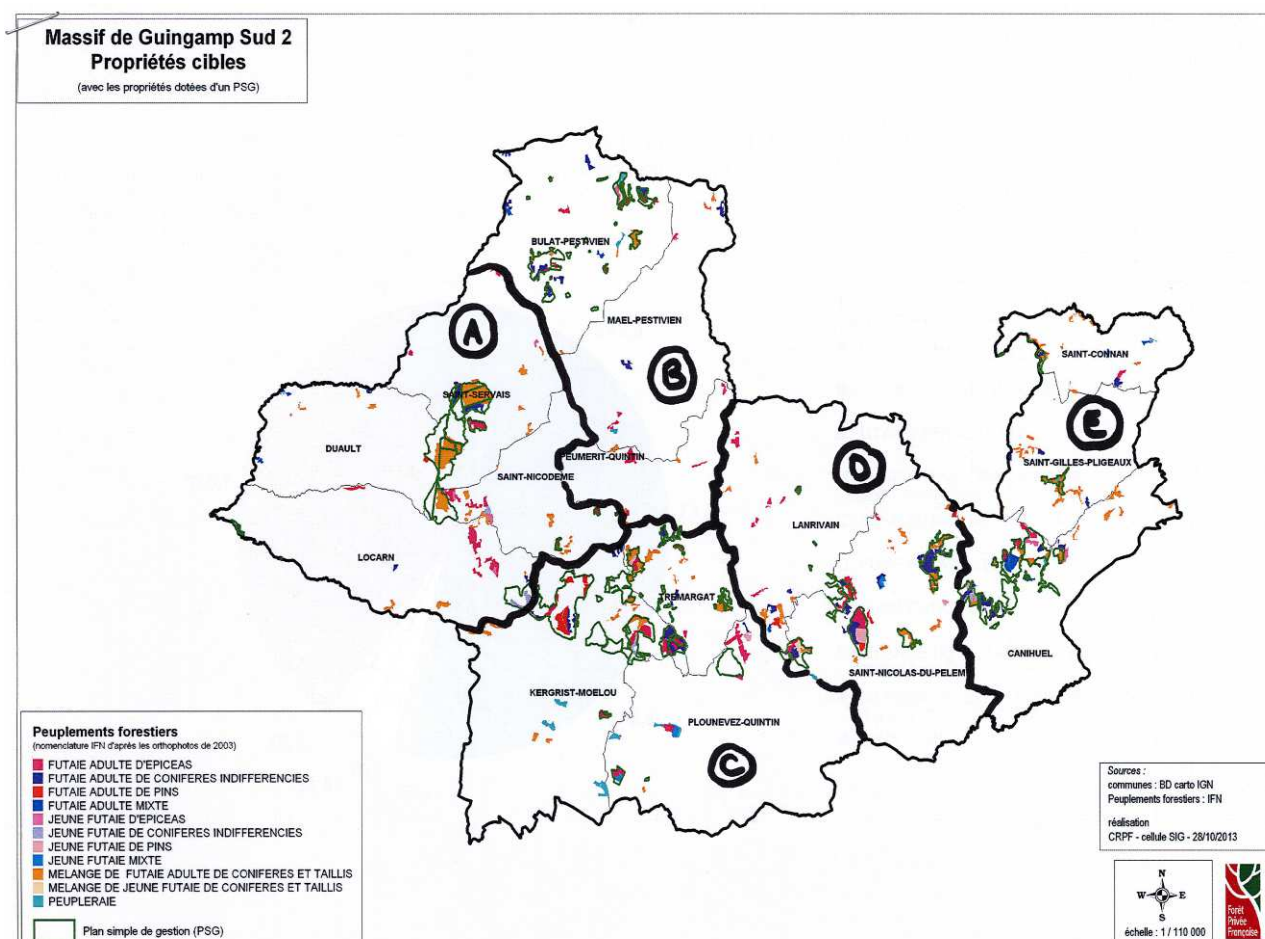
L'axe 2 a été mené en parallèle de l'axe 1. Lors du début des opérations de l'axe 1, le programme BFB était encore trop peu abouti (au stade des réflexions et concertations entre les instances de l'Etat et les acteurs de la filière forêt-bois bretonne). Pour exemple, les critères d'éligibilité des projets n'étaient alors pas identifiés. Il a donc été difficile de réaliser un travail spécifique sur cette thématique dans le cadre de l'émergence du PDM de Guingamp Sud 2.

Cependant, l'opérateur a profité de son travail sur l'axe 1 (examen des photo-aérienne, prospection de terrain) pour réaliser un repérage des parcelles potentiellement éligibles au programme BFB sur les seuls

critères techniques. Attention néanmoins, aucun travail cartographique spécifique n’a été réalisé en amont de la prospection de terrain.

		Secteur A	Secteur B	Secteur C	Secteur D	Secteur E	TOTAL
<b>Résultats pré-diagnostic</b>							
Axe 1	Surface	193,04	131,42	114,42	147,12	85,32	<b>671,3</b>
	Nb de propriétaires	39	39	25	25	31	<b>159</b>
Axe 2		27	2,07	20,97	5,9	28,19	<b>84,1</b>
Parcelles rejetées		34,3	37,97	102,61	45,84	69,86	<b>290,6</b>
		254,34	171,46	238	198,86	183,36	<b>1046,0</b>

Le secteur PDM entier est étendu. Aussi, par soucis d’économie quant aux nombres de kilomètres parcourus par le technicien, le secteur PDM a été divisé en 5 secteurs. Ces secteurs semblent d’autre part appropriés pour l’organisation future éventuelle de chantiers groupés.



Carte 9 : les secteurs de prospection

### III3. Approche individuelle du massif pour l'émergence de la SLDF

#### Axe 1 : Mobilisation de bois résineux et peuplier

#### Et Axe 2 : Expérimentation et promotion du programme Breizh Forêt Bois

#### Prospection de terrain pour le diagnostic individuel des parcelles (de novembre 2014 à avril 2015)

A partir de cette cartographie, une prospection de terrain a été réalisée par un technicien nouvellement recruté au CRPF (Thomas Varquet, antenne CRPF 22 basé à Guingamp). Elle a permis de visiter l'ensemble des propriétés sélectionnées (cf. annexe 5). Au préalable, l'envoi d'un courrier à la date du 2 octobre 2014 aux propriétaires concernés a permis

- de les informer de la visite de leur propriété
- de les informer de l'opération PDM en cours
- de leur proposer de s'ils le souhaitent, d'accompagner le technicien lors de son diagnostic de terrain. Au total, sur 167 propriétaires contactés par courrier, 28 propriétaires ont souhaité être présents lors des visites diagnostic réalisées sur le terrain et 4 ont refusé le diagnostic

Au final, 150 diagnostics ont été réalisés durant cette période.

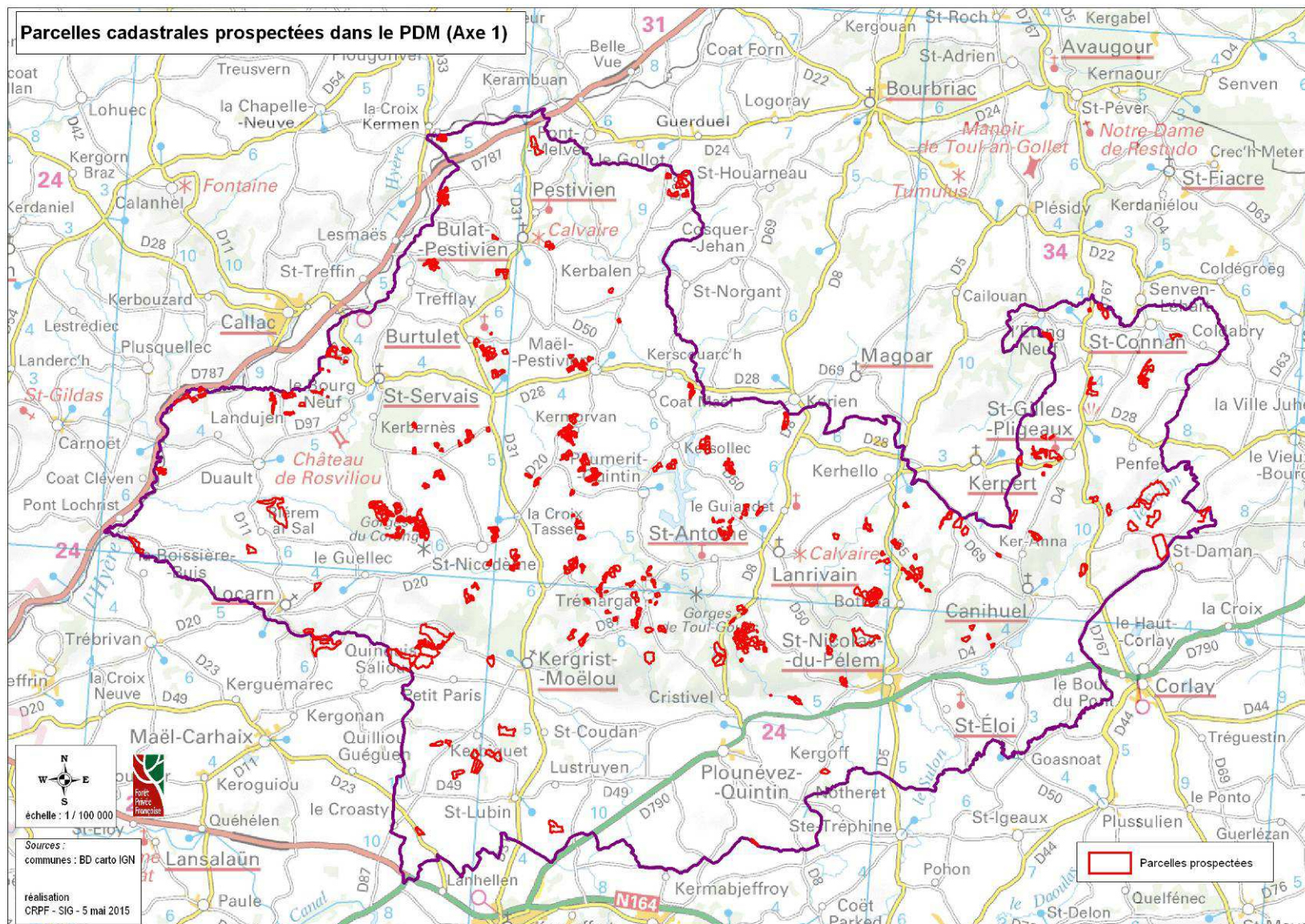
Lors du diagnostic des parcelles, le technicien s'est inspiré de l'étude réalisée en 1992 par le CRPF de Bretagne qui s'intitule « *Inventaire des peuplements résineux mobilisables* » pour relever des données dendrométriques quantitatives (densité, diamètre moyen, hauteur dominante...) et autres informations qualitatives concernant le peuplement (valorisation possible du bois, opération sylvicole à prévoir...).

La carte en page suivante présente l'ensemble des parcelles diagnostiquées au cours de cette prospection de terrain. Les cartes qui suivent présentent les résultats de la prospection de terrain par secteur.

Secteur prospection	Communes	Surface boisée privée	Surface diagnostiquée (ha)	%	Nb de propriétaires Privés	Nb de bénéficiaires de diagnostics	%
Secteur A	Saint Servais	2411,3	193,1	8	732	39	5,3
	Saint Nicodème						
	Duault						
	Locarn						
Secteur B	Bulat Pestivien	1742,1	131,4	7,5	655	31	4,7
	Mael Pestivien						
	Peumerit Quintin						
Secteur C	Plounevez	2045,4	114,4	5,6	471	24	5,1
	Quintin						
	Kergrist Moelou						
	Tremargat						
Secteur D	Lanrivain	1408,8	147,1	10,4	447	25	5,6
	Saint Nicolas du Pelem						
Secteur E	Saint Connan	1137,1	85,3	7,5	501	31	6,2
	Saint Gilles						
	Pligeaux						
	Canihuel						
TOTAL		8744,7	671,3	7,7	2806	150	5,4

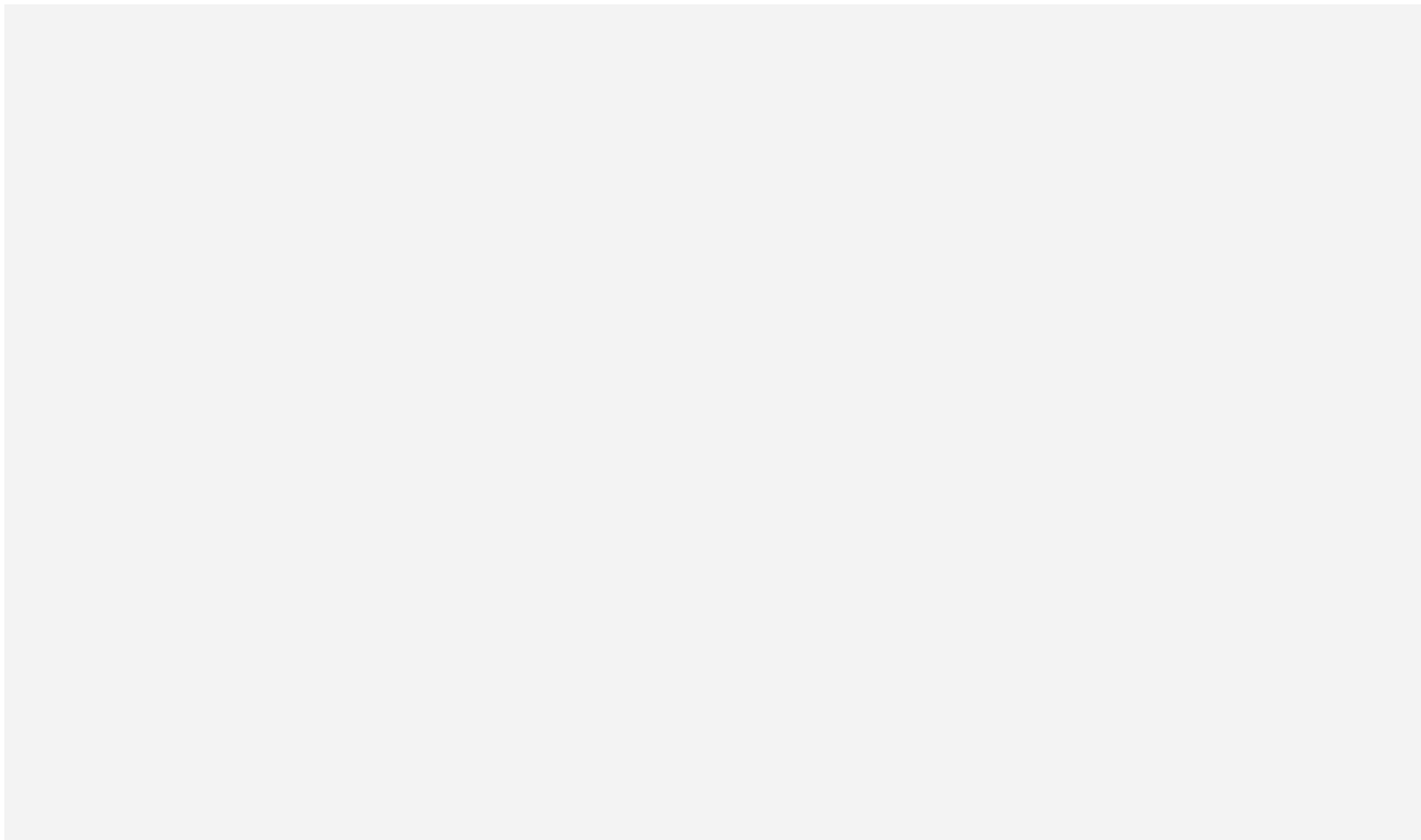
La surface totale ainsi que le nombre de propriétés diagnostiquées apparaissent plus importants que les chiffres ressortant de l'étude cartographique et le pré-diagnostic car les résultats précédents tenaient compte des parcelles intégrées dans l'axe 2 du PDM (îlot résineux inférieur à 1 ha, landes ...). Cependant, ces parcelles n'ont pas été prospectées sur le terrain. (87 ha)



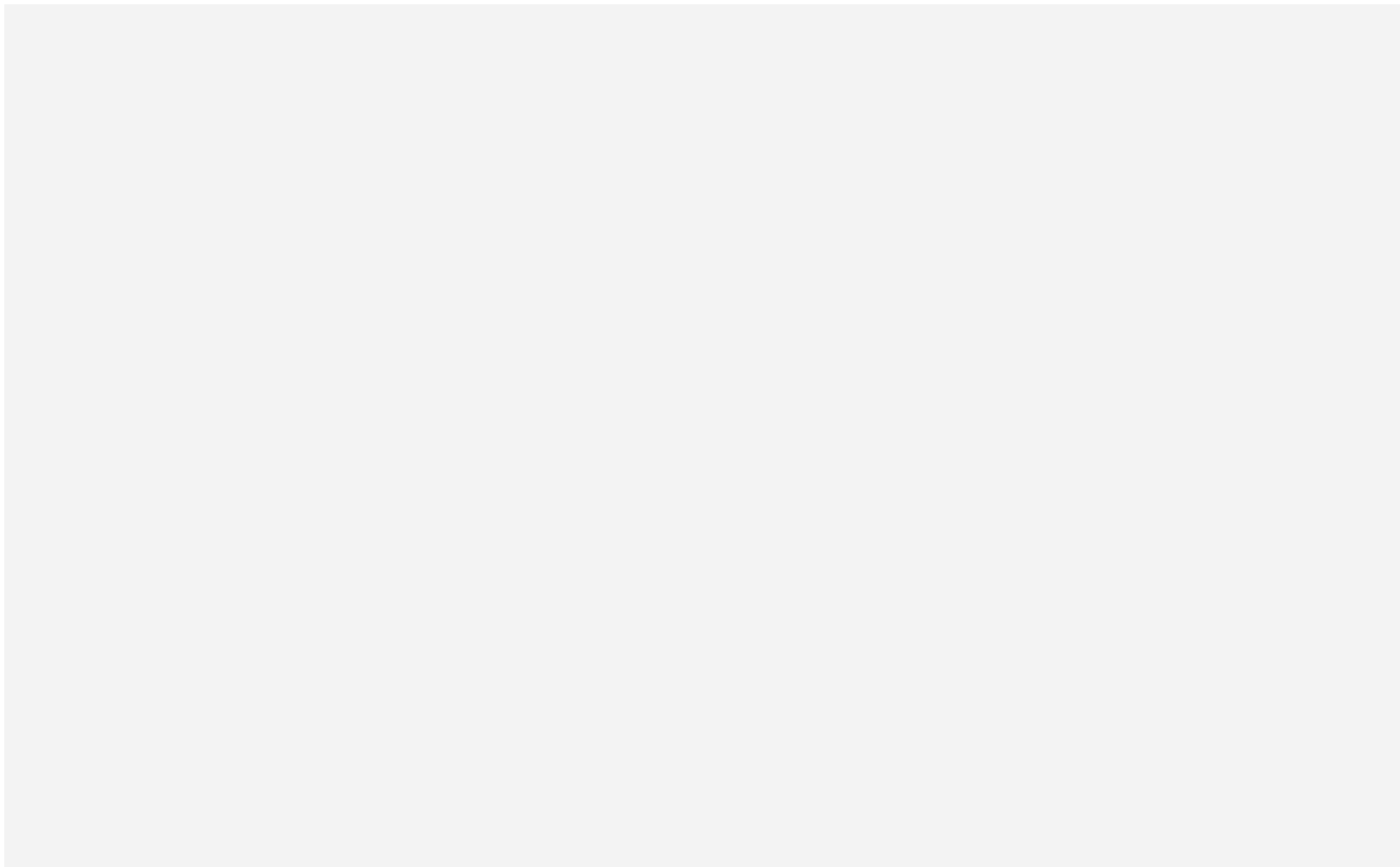


Carte 10 : Parcelles identifiées lors du pré-diagnostic et celles ayant bénéficié d'une visite individuelle

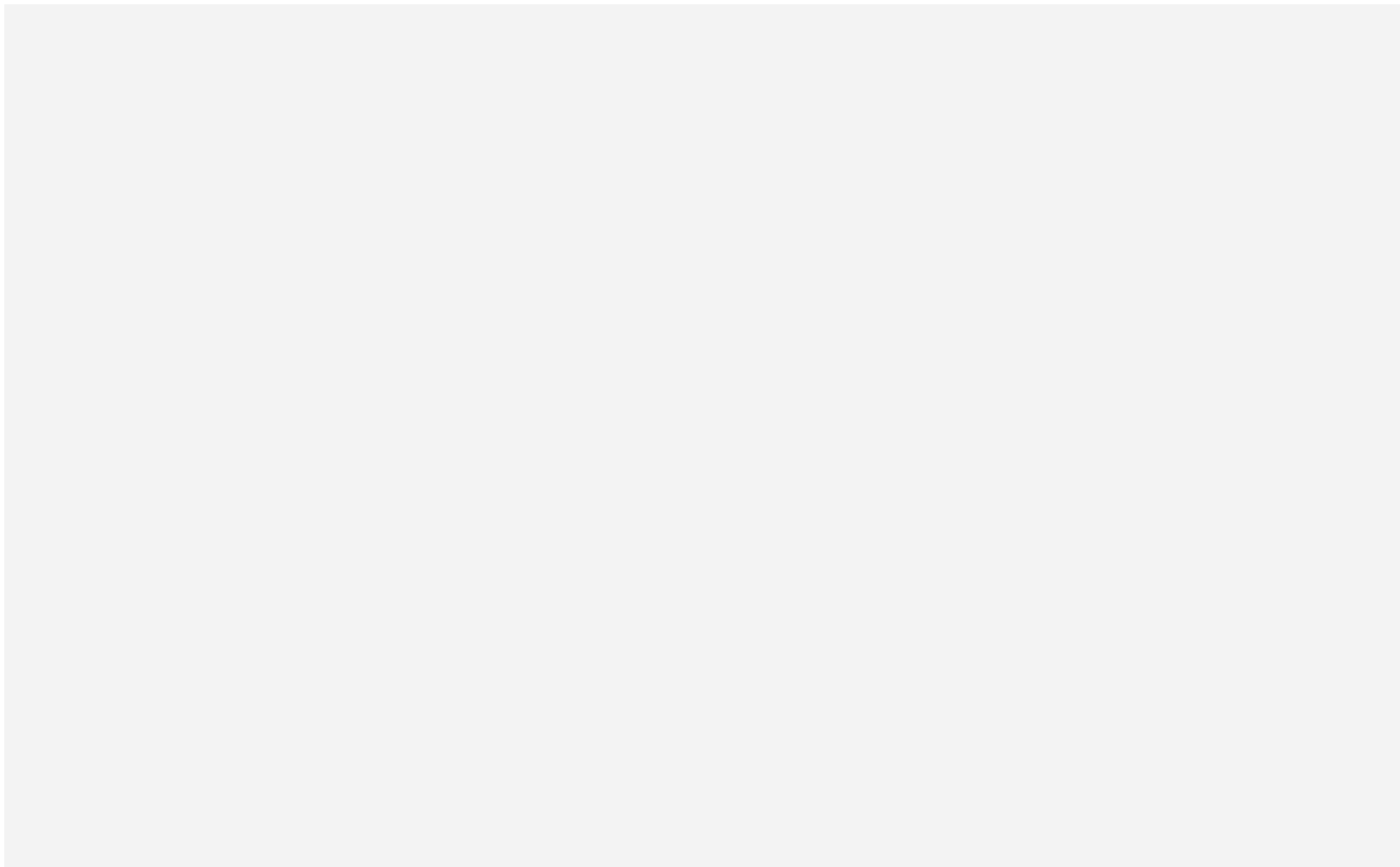




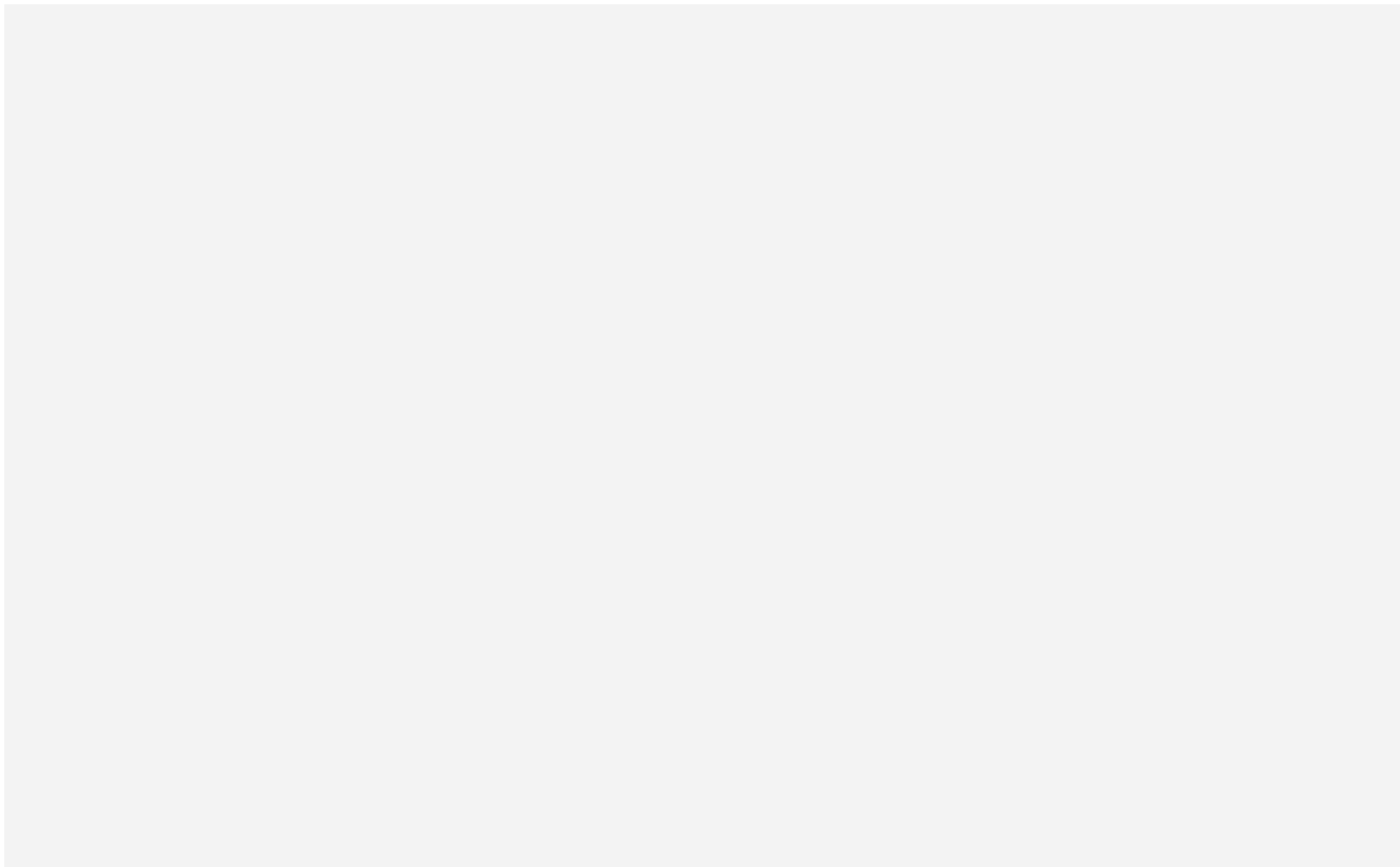
Carte 11 : Focus sur le secteur A : résultats des observations de terrain



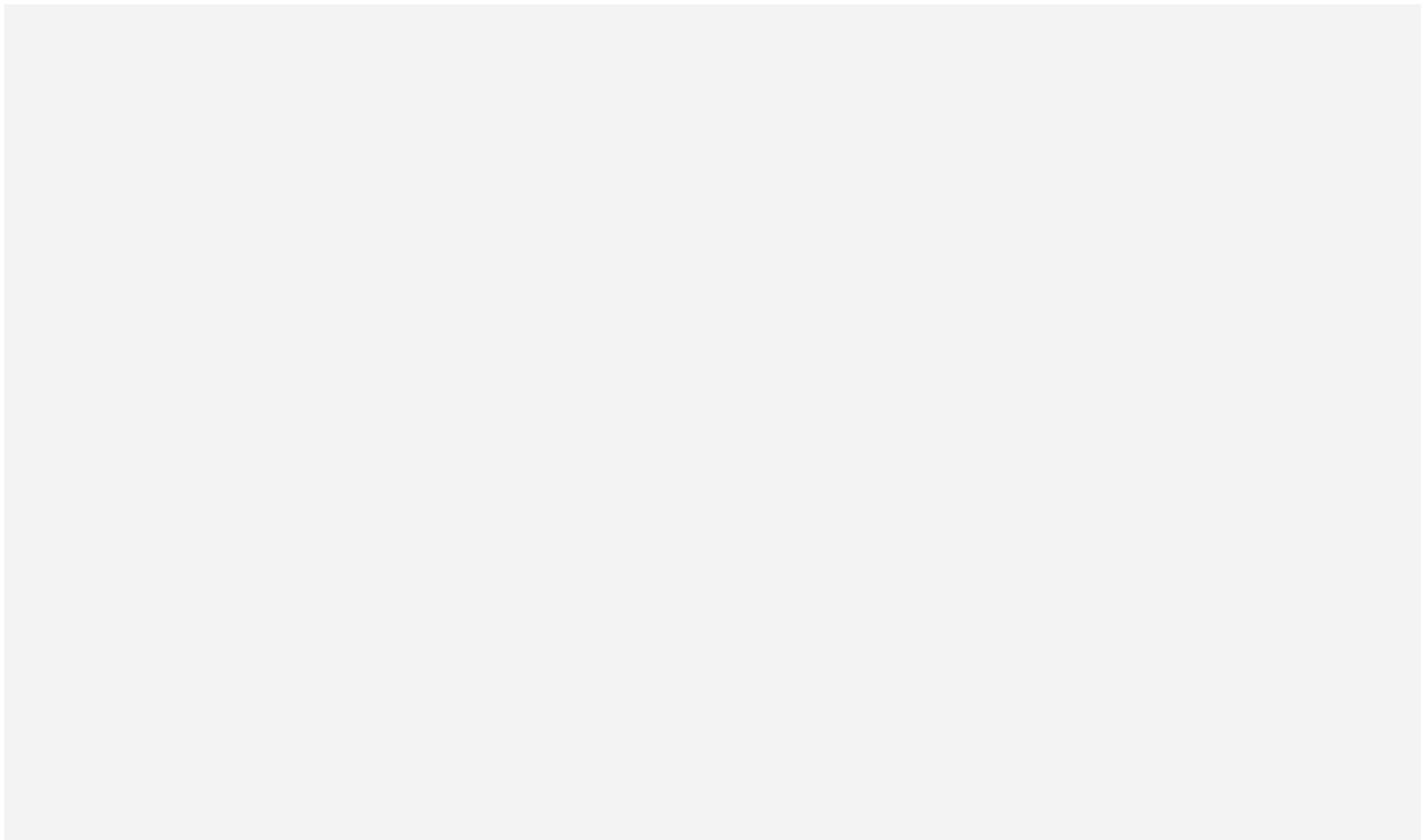
Carte 12 : Focus sur le secteur B : résultats des observations de terrain



Carte 13 : Focus sur le secteur C : résultats des observations de terrain



Carte 14 : Focus sur le secteur D : résultats des observations de terrain



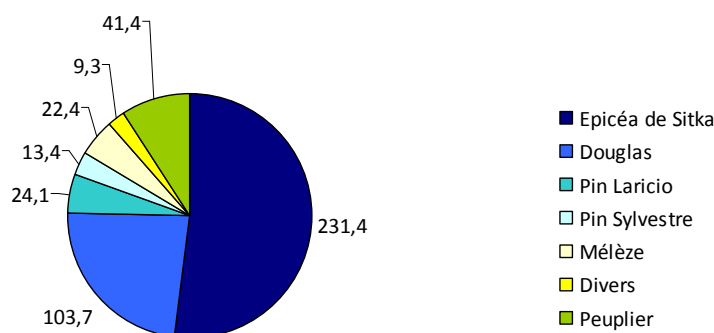
Carte 15 : Focus sur le secteur E : résultats des observations de terrain

	Secteur A	Secteur B	Secteur C	Secteur D	Secteur E	TOTAL
<b>Résultats diagnostic terrain</b>						
Nb de propriétés visitées	39	31	24	25	31	<b>150</b>
Nb de propriétés visitées avec le propriétaire	6	4	6	7	5	<b>28</b>
<b>Surface résineux</b>	112,1	77,2	59,5	89,1	66,4	<b>404,3</b>
<b>Nombre de propriétaires résineux</b>	40	28	18	29	29	<b>144</b>
surf. Epicéa de Sitka	77	50	29,4	43,6	31,4	<b>231,4</b>
surf. Douglas	26,6	15,2	23,2	15,4	23,3	<b>103,7</b>
surf. Pin Laricio			3,8	20,3		<b>24,1</b>
surf. Pin Sylvestre		3	3,1	2,6	4,7	<b>13,4</b>
surf. Mélèze	3,2	5,6		7,2	6,4	<b>22,4</b>
surf. Divers	5,3	3,4			0,6	<b>9,3</b>
<b>Surface peuplier</b>	6,4	1	25,9	4,3	3,8	<b>41,4</b>
<b>Nombre de propriétaires peuplier</b>	5	1	6	2	2	<b>16</b>

L'approche terrain a donc permis d'affiner l'échantillon de propriétaires à contacter pour une éventuelle phase de mise en œuvre du PDM (cf. annexe 5). Sur l'ensemble du secteur du PDM de Guingamp Sud 2, la surface retenue pour l'axe 1 est composée de :

- 53% de peuplements d'épicéa de Sitka,
- 23% de peuplements de douglas,
- 9% de peupleraies.

Répartition de la surface diagnostiquée (en ha) suivant l'essence principale



Les résultats des diagnostics individuels montrent que 73 % de la surface diagnostiquée soit 483,3 ha pour 146 propriétaires pourraient bénéficier des coupes de récolte et/ou des travaux d'amélioration organisés dans le cadre de la phase d'animation potentielle du PDM. Il convient de noter néanmoins qu'il ne s'agit que de surfaces et d'effectif théoriques puisque les propriétaires n'ont pas été contactés pour connaître leur souhait et/ou motivation à réaliser des opérations de renouvellement ou amélioration dans leur forêt.

A l'inverse, 27 % de la surface diagnostiquée

- ne nécessite aucune coupe ou travaux de façon immédiate (peuplements en attente car coupes ou travaux réalisés il y a peu)
- ou sont en cours de réalisation
- ou correspond à de la ressource non mobilisable car les contraintes sont trop importantes (pente, terrain engorgé...).

Le tableau et le diagramme qui suivent présentent les résultats des observations de terrain :

Types de peuplements	Intervention	Nb de bénéficiaires	Surface (en ha)	%	Volume sur pied
Peupleraies	Coupe à blanc	4	13	2%	844
Futaies résineuses de + de 15 ans	Coupe rase et reboisement	39	138	20,8%	32 400
Futaies résineuses de + de 15 ans	Coupe d'amélioration d'ici – de 2 ans	24	54	8,2%	10 127
Futaies résineuses de +de 15 ans	Coupe d'amélioration comprise d'ici 2 et 5 ans	7	22	3,3%	3 106
Plantations résineuses de 10-15 ans	Coupe d'amélioration à prévoir dans plus de 5 ans	3	11	1,7%	0
<b>Ressource mobilisable</b>		<b>77</b>	<b>238</b>	<b>36%</b>	<b>46 477</b>

Breizh Forêt Bois	Boisement	5	25	<b>3,8%</b>	
Breizh Forêt Bois	Transformation	12	62	<b>9,4%</b>	
<b>Breizh Forêt Bois</b>		<b>17</b>	<b>87</b>	<b>13,1%</b>	

Plantations résineuses 0-10 ans	Dégagement	12	47	<b>7,1%</b>	
Parcelles à reconstituer après coupe rase	Reboisement	17	40	<b>6%</b>	
<b>Travaux forestiers</b>		<b>29</b>	<b>87</b>	<b>13,1%</b>	

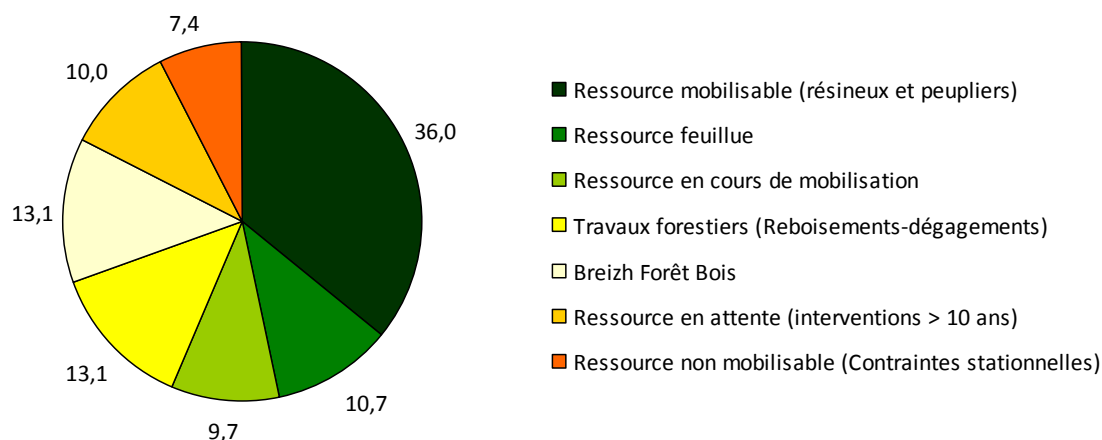
Vente de gré à gré	Coupe rase et éclaircie	13	46	<b>6,9%</b>	7 790
Gestionnaires Professionnels		6	18	<b>2,7%</b>	3 781
<b>Ressource mobilisée (en cours de mobilisation)</b>		<b>19</b>	<b>64</b>	<b>9,7%</b>	<b>11 571</b>

Plantation feuillues- de 15 ans	Taille de formation	6	25	<b>3,8%</b>	
Futaie feuillue + de 15 ans	Eclaircies feuillues	10	33	<b>5%</b>	<b>433</b>
Taillis avec réserves	Coupe de bois de chauffage	7	13	<b>2%</b>	
<b>Ressource feuillues</b>		<b>23</b>	<b>71</b>	<b>10,7%</b>	<b>433</b>

<b>Ressource en attente</b>		<b>26</b>	<b>66</b>	<b>10%</b>	<b>6 324</b>
-----------------------------	--	-----------	-----------	------------	--------------

<b>Ressource non mobilisable (Fortes contraintes de stations)</b>		<b>30</b>	<b>49</b>	<b>7,4%</b>	<b>1 870</b>
---	--	-----------	-----------	-------------	--------------

<b>Total</b>		<b>221</b>	<b>662</b>	<b>100%</b>	<b>66 675</b>
--------------	--	------------	------------	-------------	---------------



Le renouvellement des peuplements résineux (coupe rase suivie de reboisement) correspond à l'opération la plus fréquemment préconisée. Elle représente 20,8% de la surface diagnostiquée. Les éclaircies à réaliser dans les 2 ans, quant-à elles, représentent 8,2% de la surface.



Les parcelles qui pourraient être éligibles à BFB sont évidemment très peu nombreuses car, comme expliqué précédemment, aucun travail cartographique spécifique n'a été engagé en amont pour identifier les zones potentiellement boisables ou transformables. On ne peut donc considérer ces chiffres comme révélateur d'une quelconque situation sur ce secteur et d'y présager de l'efficacité du programme BFB.

### III4. Axe 3 : Participation à l'action locale de Trémargat

Le projet initié sur la commune de Trémargat est porté par le pays Centre Ouest Bretagne. Une demande de financement a été transmise au Conseil Régional.

Le projet s'articule autour de six objectifs et quatre actions. Ces objectifs sont :

- entretenir les paysages de la commune pour l'ensemble des usagers
- améliorer les systèmes d'exploitation grâce à une meilleure gestion/utilisation de la ressource en bois
- trouver un modèle économique qui permette aux agriculteurs de gérer la ressource en bois
- développer une économie circulaire locale
- renforcer les liens entre les agriculteurs et les autres acteurs
- permettre aux agriculteurs de gérer la ressource de manière sécurisée.

Les actions sont :

- le diagnostic de la ressource et de la demande en bois sur la commune
- la formation des agriculteurs et des propriétaires forestiers à la gestion durable du bois
- la mise en place de chantiers pilotes sur la commune
- l'élargissement de l'expérimentation et la sensibilisation des acteurs.

Ces actions se rapprochent de celles de l'action PDM mais sur une échelle moindre, c'est-à-dire une seule commune. L'objectif est donc de concilier les deux opérations.

Le diagnostic de la ressource de Trémargat constitue la première étape du projet. Il concerne

- l'ensemble des forêts de la commune
- les « bocages, fonds de vallée qui se ferment, parcelles qui s'enfrichent, zones de landes, chemins de randonnée... ». Elle toucherait donc principalement des peuplements feuillus de venue naturelle type accrus même si les peuplements résineux pourront également être intégrés à l'opération.

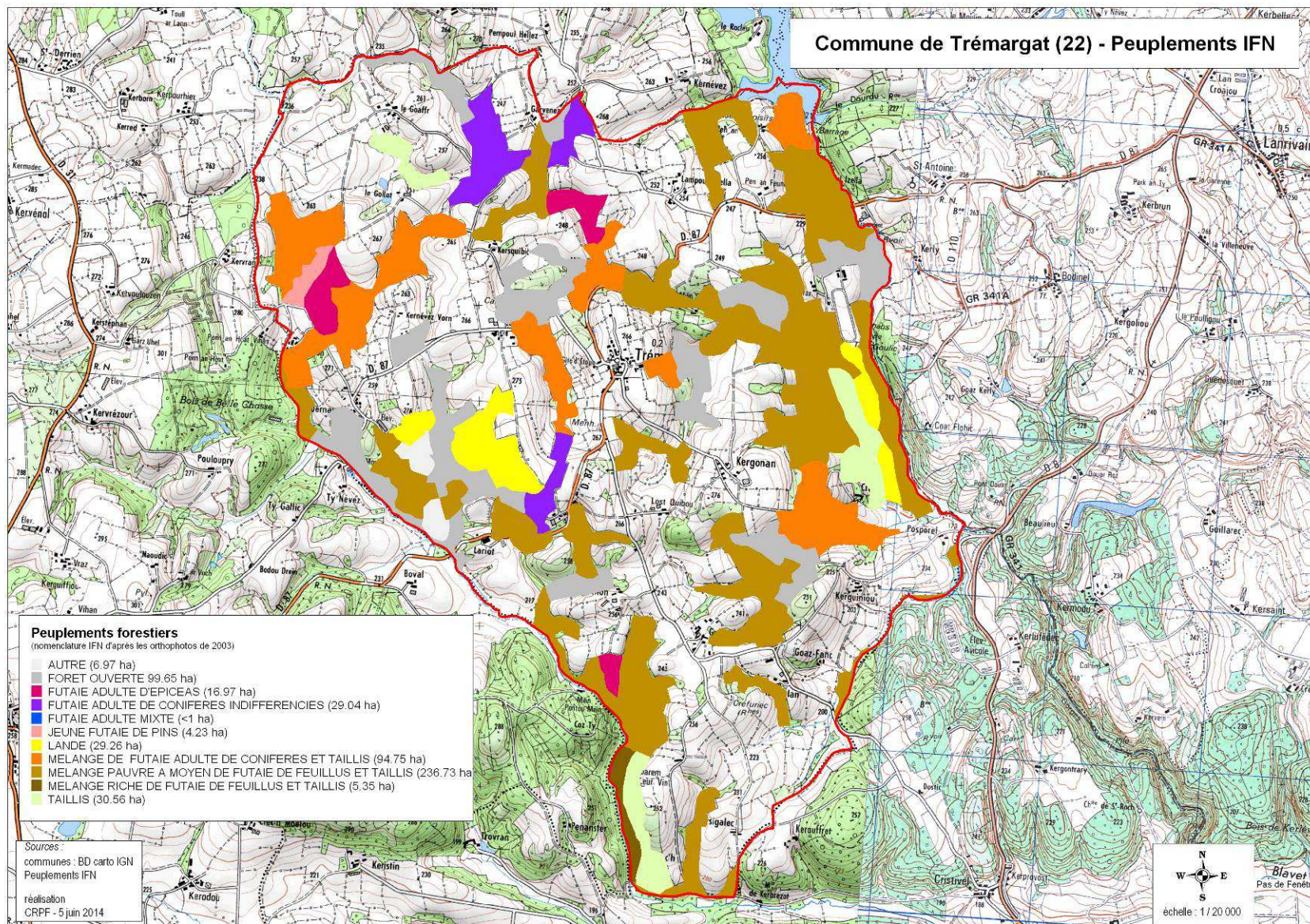
L'étape de concertation entre les agriculteurs de la commune, le pays COB ainsi que les membres du Copil a permis de définir le rôle de chacun au sein de ce projet (entre autres la réunion du 7 janvier 2015 en présence de l'animatrice du Pays COB, de quelques représentants du collectif d'agriculteurs, du CRPF d'une représentante du CG22, d'un représentant du lycée du Nivot).

Il a été défini que le CRPF apporterait son appui technique aux élèves du lycée du Nivot pour réaliser l'analyse des peuplements forestiers de la commune grâce à un ensemble de points d'observation défini à partir de la connaissance des peuplements IFN à disposition du CRPF (également disponible en ligne sous [geobretagne.com](http://geobretagne.com)) présentés par la carte ci-après.

Le Conseil Général quant à lui s'est chargé de la ressource bocagère en lien avec les agriculteurs et habitants eux-mêmes.

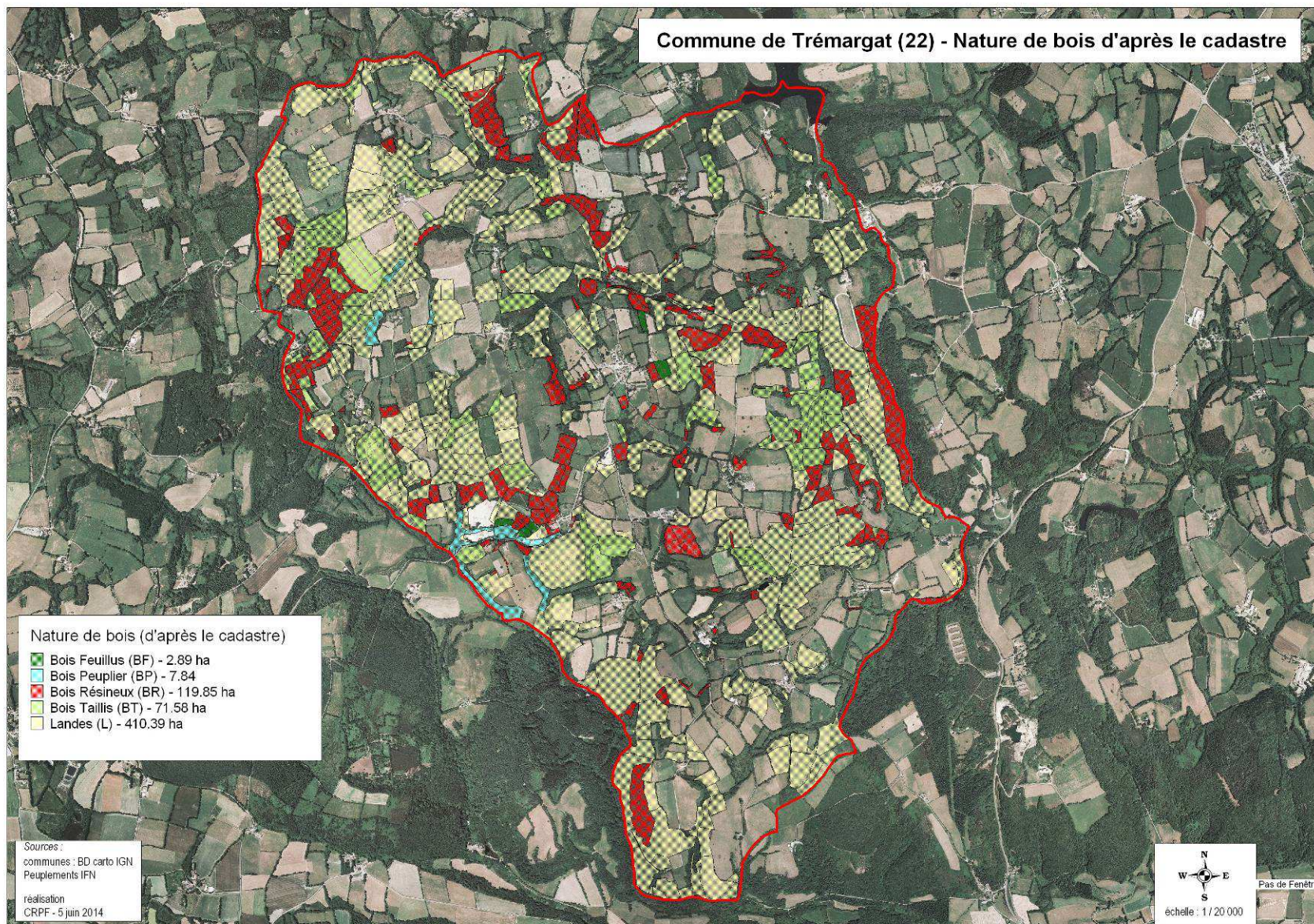
A l'heure actuelle, l'analyse des relevés de terrain pour un état des lieux complet de la ressource sur la commune est en cours de réalisation par un stagiaire de BTSA Gestion Forestière du Lycée du Nivot recruté par le Pays COB.





Carte 16 : Les boisements selon l'Inventaire Forestier National sur la commune de Trémargat





Carte 17 : Les boisements selon le cadastre sur la commune de Trémargat



### III.5. Et après la phase d'émergence ....

#### Axe 1 : Mobilisation de bois résineux et peuplier

A l'issue de cette phase d'émergence, une liste de propriétés nécessitant des interventions sylvicoles a été constituée (éclaircie résineuse, coupe rase résineuse, coupe rase peuplier, travaux, éligibilité à BFB boisement et BFB transformation...).

Dans le cadre de la phase de mise en œuvre (sous action 1.3.), les propriétaires pourront être invités à des **réunions d'information**, publiques ou non, organisées soit sur les thématiques sylvicoles spécifiques correspondant à leur propriété soit par secteur. Ces réunions pourront être l'occasion

- de leur présenter le CRPF et ses missions permettant d'en renouveler le vivier des propriétaires connus et de vulgariser sur les principes de gestion durable de la forêt auprès de propriétaires qui souvent ne s'y intéressent que peu
- de leur proposer de bénéficier du compte-rendu de visite de leur parcelle, réalisée lors de la phase de prospection. Une visite individuelle de conseil pourra également leur être proposée s'ils émettent le souhait d'adhérer à un document de gestion durable (Code de Bonne Pratique Sylvicole) ou à la certification forestière
- de leur présenter la possibilité d'organiser des actions de formation collectives aux bases de la gestion forestière durable
- d'identifier leurs souhaits quant à la réalisation des opérations et la création éventuelle de structures de gestion groupée.

On pourra envisager une étude complémentaire à la phase d'émergence (complément à la sous action 1.2.). En effet, d'ores et déjà, il est possible d'identifier des parcelles qui nécessitent un type d'opération concentrées au sein de secteurs peu étendus (cf. carte suivante). Une étude des photo-aériennes et de la propriété forestière privée à proximité de ces parcelles ainsi qu'une animation de proximité renforcée sur ces secteurs pourra être envisagée en amont de l'organisation des réunions.

En raison de son statut d'établissement public et des missions qui lui sont confiées par le code forestier, le CRPF n'est pas habilité à assurer la maîtrise d'œuvre des opérations sylvicoles relevant du secteur marchand. Aussi, lors des précédents PDM, la maîtrise d'œuvre des opérations groupées a été confiée à différents organismes capables de remplir cette mission (association des experts forestiers de Bretagne, syndicat des propriétaires forestiers). En fonction des résultats et des attentes des propriétaires ainsi rencontrés, l'identification d'un maître d'œuvre professionnel sur le secteur de Guingamp Sud 2 devra également être envisagée pour la réalisation de la sous action 1.4.

#### Axe 2 : Expérimentation et promotion du programme Breizh Forêt Bois

La phase de mise en œuvre du PDM de Guingamp Sud 2 pourrait permettre d'effectuer une étude cartographique spécifique pour le recensement des propriétés potentiellement éligibles à BFB (sous action 4.1.) suivant la méthodologie par exclusion expérimentée dans le cadre du PDM des Monts d'Arrée. A partir de ce recensement, une animation spécifique auprès des propriétaires de terres délaissées à boiser et de peuplements à transformer pour identifier l'acceptabilité du projet auprès des propriétaires (volontés et souhaits, points de blocage...) par enquête, par le biais de réunions publiques ou de rencontres directes (sous action 4.2). De même que pour l'axe 1 (action 2), des formations collectives spécifiques pourront être proposées. D'autre part, l'animation locale réalisée dans le cadre de la mise en œuvre pourrait permettre d'organiser la promotion du programme auprès des collectivités locales et des propriétaires.

L'action locale de Trémargat pourrait également s'avérer intéressante pour l'expérimentation du programme BFB. En effet, la coordination directe avec les agriculteurs (également propriétaires de bois et forêts) de la commune pourrait permettre au CRPF de toucher un public non forestier qui n'est, d'habitude, pas le cœur de cible du CRPF (action 3).

### **Axe 3 : Participation à l'action locale de Trémargat**

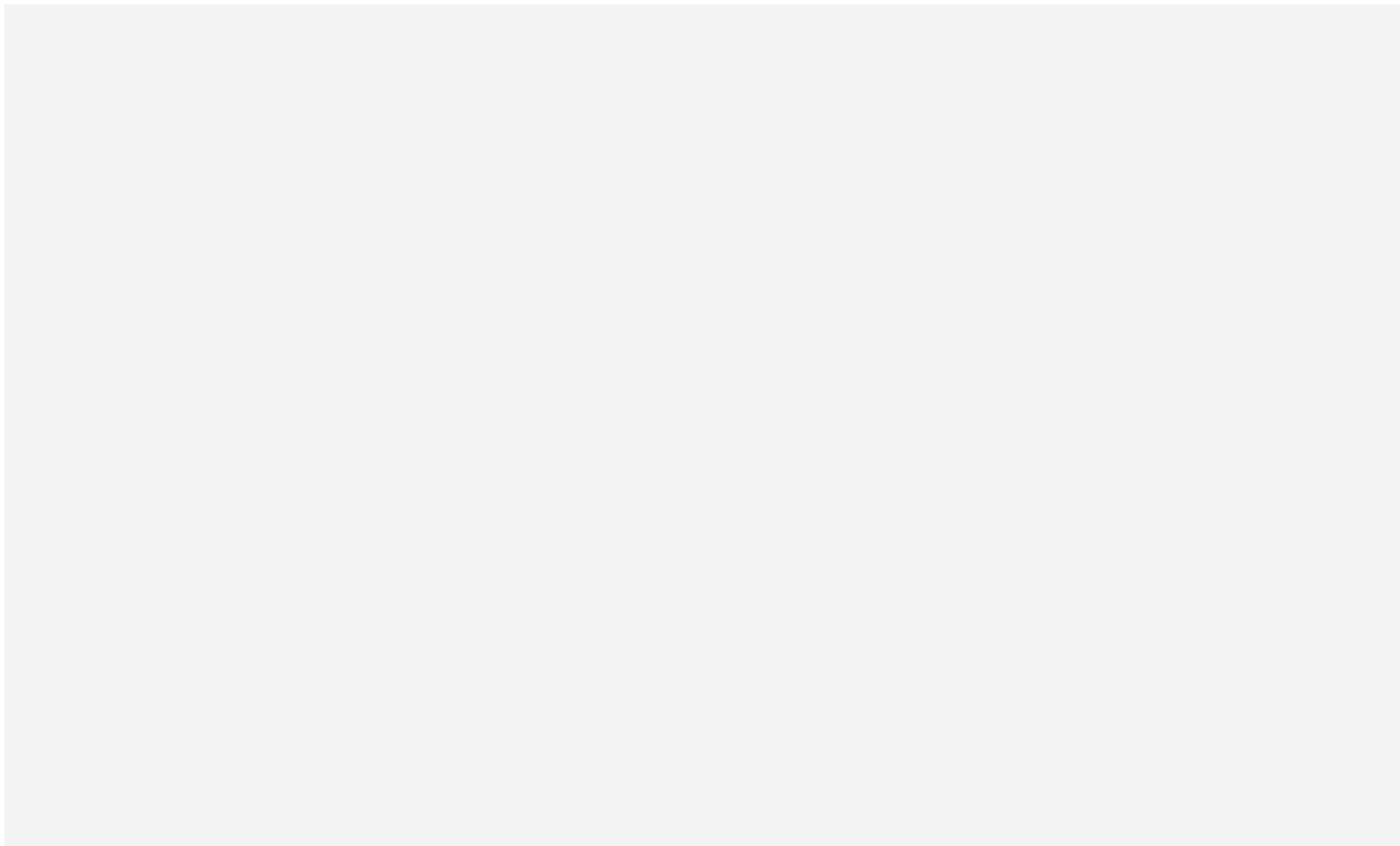
A partir des résultats de l'état des lieux de la ressource en bois (forêt et bocage) de la commune, des préconisations de gestion des espaces de façon concertée devraient être présentées par le collectif. Il pourrait ainsi leur être proposé plusieurs solutions par exemple :

1. réaliser un Plan Simple de Gestion (PSG) concerté des espaces boisés (uniquement) si l'ensemble des adhérents au projet présente une surface forestière supérieure à 10 ha, chacun identifiant individuellement ses propres parcelles cadastrales. Une seule carte des peuplements et un seul programme de coupes et travaux peut ainsi être présenté au CRPF. Pour une surface moins importante, seule une adhésion au Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles pourrait être envisagée de façon collective, sachant que d'ici peu en Bretagne, un programme de coupes et travaux devrait être demandé à chaque adhésion ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.
2. réaliser un Plan de Gestion du Bocage (PGB) en complément du plan de gestion forestière ou exclusivement si la surface forestière n'est pas suffisante.
3. créer une structure foncière de regroupement des propriétaires (par exemple Association Syndicale Libre, Groupement Forestier...).

Dans tous les cas, le CRPF pourra proposer des cycles de formation complets aux bases de la gestion forestière durable (sous action 3.3). Ce cycle pourrait être adapté aux conditions spécifiques de la commune de Trémargat car la motivation des agriculteurs laisse présager qu'un grand nombre des habitants de la commune, eux-mêmes propriétaires forestiers, seront intéressés. Le cadastre de 2009 identifie 34 / 101 propriétaires de bois qui résident sur la commune de Trémargat (sachant que certains propriétaires sont en indivision).

Le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF) qui cadrerait la mise en œuvre et les financements des SLDF pour la période 2009-2014 a été revu pour la période 2015-2020. Aussi, à compter de 2015, le financement des PDM sera soumis à appels à projets lancés par le Conseil Régional (CR), désigné guichet unique pour la gestion des financements européens depuis 2015. L'instruction de ces dossiers sera réalisée par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). La phase de mise en œuvre du PDM de Guingamp Sud 2 pourra donc bénéficier de ces financements européens si le projet est retenu par les instances de l'Etat. Les appels à projets devraient être lancés par le CR à la fin de l'année. Dans cette attente, les opérations PDM (phase de mise en œuvre) sont suspendues faute de moyen.

Néanmoins, on pourra trouver le plan pluriannuel sur 3 ans, le chiffrage et le plan de financement prévisionnels des actions envisagées lors de cette phase de mise en œuvre en annexe 6 du présent document.



Carte 18 : Zones d'animation potentielles dans le cadre de la phase de mise en œuvre du PDM de Guingamp Sud 2 (axe 1)



